

Saint-Bohaire

Bulletin municipal de l'année 2024



Informations

Mairie de Saint-Bohaire

7 rue de l'église – 41330 Saint-Bohaire

02.54.20.03.58

saint-bohaire@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h à 12h

Mardi : 17h30 à 19h

Jeudi : 17h30 à 19h

Vendredi : 9h à 12h

Site Internet de la commune : www.saint-bohaire.fr pour retrouver [les comptes-rendus des conseils municipaux](#), [les menus de la cantine](#), [les flash infos](#), etc...

Les ACTUALITÉS de la COMMUNE en TEMPS RÉEL avec L'APPLICATION PANNEAU POCKET GRATUITE !!!



FÉLICITATIONS ! Il y a actuellement **686 personnes qui suivent les actualités de LA COMMUNE sur **PanneauPocket** !**

100% gratuit

100% anonyme

0% publicité



Scannez-moi

1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.



BONNE UTILISATION !

PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

Tous les mardis en fin d'après-midi :

- Camion boucherie-charcuterie-traiteur de Saint-Cyr-du-Gault, Olivier Lasneau
- Camion Dom'Pizza : Commandes au 06.23.89.49.66

Pétanque : Rendez-vous les mardis après-midi aux terrains de pétanque, lorsque la météo le permet !



Le mot du Maire



Mes chers concitoyens,

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous au travers de ce bulletin annuel.

2024 aura été une belle année et sans faire d'autosatisfaction, nous sommes fiers d'avoir honoré nos promesses.

Voici un an je vous parlais de vidéoprotection, d'élargissement de la route de Russy, de réfection de la rue des Vollerants. Ces trois chantiers importants ont été réalisés.

À cela, nous avons pu ajouter la concrétisation de l'achat d'une partie du parc du château, sur cinq hectares avec l'appui de la Caisse d'Allocations Familiales, propriétaire du site.

Le plan topographique et l'avant-projet de sécurisation du bourg ont également été réalisés, en prévision des aménagements sécuritaires.

Les tables de la salle des associations ont été remplacées par des modèles plus légers.

La salle du conseil municipal a été rénovée pour la rendre plus accueillante.

Nos projets 2025 ne sont pas moins importants puisqu'il faudra concrétiser les aménagements sécuritaires de circulation routière dans le bourg.

Nous espérons également pouvoir construire le local technique même si les subventions escomptées ne sont pas toutes au rendez-vous. Le permis de construire a été accordé. Nous pourrons ainsi stocker correctement notre matériel et travailler de façon plus fonctionnelle.

L'entretien et le nettoyage de certains fossés d'écoulement des eaux pluviales seront aussi exécutés. Notre salle des associations va être repeinte en début d'année. Il est nécessaire de la rénover sachant que rien n'a été effectué depuis sa construction en 2003.

Enfin nous allons pouvoir commencer à aménager notre nouveau parc pour les promeneurs. Cela se fera par tranches, mais nous avons d'ores et déjà des idées !

Une multitude d'autres travaux plus courants seront bien sûr réalisés, en fonction des besoins.

Vous trouverez dans ce bulletin les détails chiffrés de nos annonces et bien d'autres sujets nécessaires à la vie courante.

Aussi je remercie Nathalie Dupin et Émilie Petit pour l'élaboration de ce document.

Mes remerciements iront aussi bien évidemment à tous mes collègues du conseil municipal pour leur collaboration étroite, permanente, et leur dévouement.

Merci aussi à nos agents communaux qui œuvrent pour le bien-être de tous.

Merci à nos enseignants pour la qualité de leurs travaux.

Merci à nos associations qui animent notre village tout au long de l'année.

Je termine en vous adressant à tous une très bonne année 2025, santé, bonheur et réussite de vos projets.

Bernard Pannequin

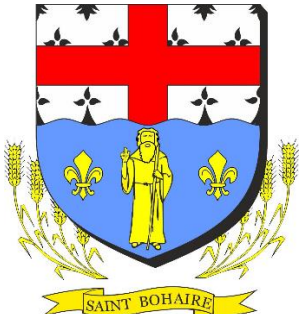

Sondage

Et pourquoi pas un blason pour notre commune ?

Monsieur Jean-François Brinon, héraldiste amateur, a proposé au conseil municipal trois blasons pour représenter la commune de Saint-Bohaire.

Nous souhaitons que ce soit les habitants qui le choisissent.

Vous pouvez transmettre votre choix avec le numéro de blason par mail à la mairie (saint-bohaire@orange.fr) ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Blason n°1	Blason n°2	Blason n°3
		

- * Saint Bohaire en ermite ou la crosse d'évêque rappellent que Saint Bohaire, le saint éponyme de la commune, fut ermite avant de devenir évêque de Chartres,
- * la croix sur fond d'hermines est présente sur le blason de la famille "De Gaignon",
- * les fleurs de lys sont présentes sur celui du département,
- * le blé représente l'agriculture,
- * les ondes correspondent à la Cisse qui arrose la commune,
- * la feuille de chêne rappelle que la commune est boisée à 18% de sa superficie.

A vos crayons, à vos claviers !

L'équipe municipale



Maire : Bernard PANNEQUIN – 06.07.41.64.17 (*Bourg*)



1^{er} adjoint : Jean-Michel GUILLOT
06.82.05.00.39 (*Bourg*)



2^{ème} adjoint : Lionel RANVAL
07.86.18.59.07 (*Russy*)



Jeannine COULLON (*Russy*)



Thierry GAUTHIER (*Bourg*)



Guillaume RANDUINEAU (*Bourg*)



Caroline ANJORAN (*Russy*)



Déborah MONTREAU (*Russy*)



Didier THEVENOT (*Bourg*)

Les commissions

COMMISSIONS COMMUNALES	
BUDGET	J-M. GUILLOT, J. COULLON, T. GAUTHIER, L. RANVAL
TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS	J-M. GUILLOT, G. RANDUINEAU, T. GAUTHIER, J. COULLON, D. MONTREAU
AGRICULTURE	G. RANDUINEAU
INFORMATION	C. ANJORAN, D. MONTREAU
URBANISME (POS, PLUiHD)	J.M. GUILLOT, L. RANVAL, J. COULLON
APPEL D'OFFRES	Titulaires : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER, L. RANVAL Suppléante : J. COULLON
PRÉVENTION ROUTIÈRE	T. GAUTHIER
ARMÉE, CORRESPONDANT DÉFENSE	D. THEVENOT
ACTION SOCIALE	J-M. GUILLOT, D. THEVENOT, L. RANVAL
COMMISSION DE CONTRÔLE des listes électorales	Titulaires : C. ANJORAN, J-P. OUDIN, M. DENIS Suppléants : M. VINCENT, E. CHERRIER, J. COULLON
Correspondant Incendie /Secours	L. RANVAL

SYNDICATS	
SIVOS du RPI St Bohaire-St Lubin (syndicat scolaire)	Titulaires : J-M. GUILLOT (Président), C. ANJORAN, D. MONTREAU Suppléant : L. RANVAL
SMAEP de Landes-St Lubin (syndicat d'eau)	Titulaires : L. RANVAL, G. RANDUINEAU Suppléants : J-M. GUILLOT, T. GAUTHIER
VAL ECO (syndicat de collecte et traitement des déchets)	Délégué suppléant d'Agglopolys : L. RANVAL
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC)	Titulaire : J-M. GUILLOT Suppléant : G. RANDUINEAU
Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB CISSE)	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : D. THEVENOT
Syndicat Mixte du Pays des Châteaux	Titulaire : L. RANVAL Suppléant : J-M. GUILLOT
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise	B. PANNEQUIN

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES / AGGLOPOLYS	
Finances, Ressources et Solidarité Intercommunale	Titulaire : J-M. GUILLOT
Aménagement, Habitat et Environnement	Titulaire : L. RANVAL / Suppléante: D. MONTREAU
Développement et Attractivité du Territoire	Titulaire : J-M. GUILLOT / Suppléant : L. RANVAL
Innovation sociale et Solidarité	D. THEVENOT
Culture, Loisirs, Sports	Titulaire : C. ANJORAN / Suppléant: G. RANDUINEAU
Référent communal CIAS	D. THEVENOT

Les agents communaux



Nathalie DUPIN : secrétariat de la mairie et du SIVOS



Nathalie MENSANG : garderie périscolaire, assistance des enseignants, surveillance des enfants, accompagnatrice dans le bus scolaire



Béatrice RANVAL : élaboration des menus, préparation et service des repas à la cantine scolaire, nettoyage des locaux



Jean-Sébastien MANCION : travaux divers et entretien de la commune.

Démarches administratives

Carte d'identité / Passeport

Les demandes de carte nationale d'identité et de passeport s'effectuent **uniquement** auprès de **l'une des communes équipées du dispositif de recueil avec enregistrement des empreintes digitales**, par exemple **Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Vineuil ou Veuzain-sur-Loire**.

Il est nécessaire de contacter l'une de ces mairies habilitées afin de prendre rendez-vous et connaître la liste des documents à fournir.

Par ailleurs, vous êtes invités à remplir une pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des sites sécurisés : <https://ants.gouv.fr> avant de vous rendre à votre rendez-vous en mairie.

Inscriptions sur les listes électorales

Les jeunes majeurs sont inscrits automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen au moment de leurs 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement, ...) ils doivent faire une démarche volontaire d'inscription sur les listes électorales (en mairie ou sur internet).

Pour les nouveaux arrivants, la demande d'inscription sur les listes électorales s'effectue **tout au long de l'année**, en se rendant en mairie ou sur le site service-public.fr

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT



16 ans - Recensement citoyen

QUI ? garçons et filles de nationalité française

OÙ ? à la mairie de ton domicile

QUAND ? dès 16 ans

AVEC QUOI ? carte d'identité, livret de famille et justificatif de domicile

POURQUOI ? pour obtenir l'attestation de recensement obligatoire :

- pour certaines démarches (permis de conduire, CAP, BEP, baccalauréat)
- pour effectuer la journée de défense et citoyenneté,
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales.

Le Service National Universel (SNU)

QUOI ? Dispositif pour les jeunes de 15-17 ans qui veulent s'investir et faire vivre leurs valeurs au travers de l'engagement.

QUI ? Tous les jeunes de nationalité française, âgés de 15 à 17 ans

COMMENT ? Le SNU est composé de trois phases :

- **phase 1 :** Séjour de cohésion (**obligatoire**, dans une région autre que celle où vous résidez)
- **phase 2 :** Mission d'Intérêt Général ou MIG (**obligatoire**, près de chez vous, généralement le département dans lequel vous résidez)
- **phase 3 :** Engagement civil ou militaire sous forme de volontariat (**facultatif**, dans le département de votre choix)

DURÉE ? Le séjour de cohésion (phase 1) dure deux semaines dans une autre région que celle où vous résidez. La Mission d'intérêt général -MIG (phase 2) dure deux semaines OU au minimum 84 heures sur un an. Les MIG peuvent se faire dans des associations ou dans des corps en uniformes.

L'engagement facultatif (phase 3) dure de 3 mois à 1 an.

Plus d'informations sur : <https://www.snu.gouv.fr/> ou <https://www.instagram.com/snujemengage/>

Vos démarches sur le site de l'ANTS : <https://ants.gouv.fr>



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle [gouv.fr](https://ants.gouv.fr)
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Changement de titulaire
- Cession de véhicule **
- Autre motif **

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre à l'acquéreur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis où «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

** Uniquement en m'identifiant avec mon compte France Connect

Si vous ne disposez pas d'internet, des points numériques (avec ordinateurs, imprimantes et scanners) sont mis à votre disposition en préfecture et sous-préfectures.

Vous pouvez également être accompagné dans un espace **France Services**, qui dispense de nombreux services tels que :

- l'aide personnalisée à la constitution des dossiers, simulation des droits et aides sur les démarches santé, famille, retraite, recherche d'emploi.
- l'aide aux démarches en ligne, pré-demandes de renouvellement de papiers d'identité (CNI/passeport), permis de conduire, accès au solde des points du permis de conduire, aide au renouvellement de la carte grise.
- l'accompagnement à la déclaration de revenus, accompagnement à l'appropriation du prélèvement à la source, achat de timbres fiscaux.
- l'information et l'orientation en matière d'accès aux droits, la mise en relation avec les professionnels du droit (avocat, huissiers, etc.).
- l'accès en libre-service à l'ensemble du matériel nécessaire pour la réalisation des démarches administratives: ordinateur, scanner, imprimante, webconférence pour rendez-vous à distance.
- les services postaux.

A Blois, l'espace France Services se situe 11 Place René Coty - 02 54 45 34 54

A Herbault, un espace France Services se trouve 6 rue du Bailli (bureau de poste) - 02 54 56 32 03



État civil



. Ils sont nés :

- LEGRAIN FROMONT Zion
- GARNIER Élina
- DUPOU Olympe
- BIGOT Malo



. Ils se sont unis :

- TRÉGOUËT Élodie et COUDRAY Rodolphe
- LEGRAIN Mélinda et FROMONT Lionel



. Ils nous ont quitté :

- VIDAL Madeleine
- KOPP Thérèse
- GRIVEAU Claude

Investissements réalisés

Travaux et acquisitions de matériels réalisés en 2024 :

↳ Voirie :

- Fin des travaux d'élargissement de la route de Russy : 66 957,60 €
- Travaux de goudronnage Rue des Vollerants : 52 909,20 €
- Plan topographique du bourg : 4 200,00 €
- Diagnostic et avant-projet d'aménagement de sécurisation : 4 200,00 €
- Installation d'un système de vidéoprotection : 68 681,40 €
- Broyage des bernes : 2 808,00 €
- Réparations sur l'éclairage public, pose et dépose des illuminations festives : 2 417,64 €



↳ Bâtiments :

- Réfection du portail du cimetière et thermolaquage : 2 432,40 €
- Peinture de la salle du conseil municipal : 5 147,41 €
- Clôture grillagée du parc de la salle des fêtes : 220,42 €
- Démontage avant thermolaquage et remontage de la grille de la salle des fêtes : 1 398,00 €
- Thermolaquage des grilles de la salle des fêtes : 1 478,40 €



Avant



Après

↳ Matériels :

- Réparation de l'autolaveuse de la salle des fêtes : 447,34 €
- Réparations et révision sur matériels roulant : 1 064,43 €
- Tables pour la salle des fêtes et siège du secrétariat : 3 402,00 €
- Vaisselle pour la cantine : 1 309,32 €
- Aspirateur : 283,81 €

↳ Terrain :

- Achat de parcelles : 62 400 €
- Bornage de parcelles à Russy : 1 158,00 €

Projets de travaux pour 2025



- Construction d'un atelier municipal ;
- Aménagements routiers de sécurisation en centre-bourg pour forcer les véhicules à ralentir ;
- Pose de deux radars pédagogiques au Hameau de Grivelle ;
- Peinture de la salle des fêtes.

Urbanisme

Les demandes d'urbanisme déposées en 2024

- 1 demande de permis de construire,
- 11 demandes de déclarations préalables,
- 15 demandes de certificats d'urbanisme,
- 1 demande de permis d'aménager.



LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi-HD) d'Agglopolys est le document de **planification urbaine à l'échelle d'Agglopolys qui permet d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme** (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificats d'urbanismes ou permis d'aménager...).

Le PLUi-HD est entré en vigueur le **13 janvier 2023** et s'impose à tous : particuliers, entreprises, administrations.

Vous pouvez le consulter sur le site internet d'Agglopolys : <https://www.agglopolys.fr/2725-plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm> ou sur le Géoportail de l'urbanisme (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>)

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

CERTIFICAT D'URBANISME (CU)

Vous souhaitez acheter un terrain à bâtir ou construire une maison ? Vous souhaitez faire une donation ? Il est recommandé de demander à la mairie un certificat d'urbanisme (CU) avant d'effectuer une de ces opérations. Le CU est un **document d'information** sur les règles d'urbanisme applicables à un terrain. Ce n'est **pas une autorisation d'urbanisme**.

Il existe **2 types** de certificat d'urbanisme : le **CU d'information** (de type A) et le **CU opérationnel** (de type B).

- Si vous n'avez **pas encore de projet** de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU d'information. Il vous renseigne notamment sur les règles d'urbanisme sur la parcelle, les taxes et les servitudes.
- Si vous avez **un projet** de construction sur le terrain, vous pouvez demander un CU opérationnel. Il vous indique si votre projet est réalisable sur la parcelle.

DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX (DP)

La déclaration préalable est une autorisation d'urbanisme obligatoire à la réalisation de certains travaux pour lesquels il n'y a pas à demander un permis de construire. Vous pouvez vérifier si les travaux sont concernés par une déclaration préalable de travaux sur le site <https://www.service-public/particulier/vosdroits/F17578>

Les travaux de CLÔTURE et les ravalements de FAÇADE sont désormais soumis à Déclaration Préalable.

PERMIS DE CONSTRUIRE (PC / PCMI)

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme que vous devez obtenir avant de construire un bâtiment ou de faire certains travaux sur une construction existante. Vous pouvez vérifier si les travaux sont concernés par une demande de permis de construire sur le site <https://www.service-public/particulier/vosdroits/F1986>

PERMIS D'AMENAGER (PA)

Le permis d'aménager est une autorisation d'urbanisme. Il permet à la mairie de contrôler l'aménagement d'un lotissement, d'un camping, d'une aire de stationnement ou d'un terrain de sports ou de loisirs.

Vous pouvez vérifier si les travaux sont concernés par une demande de permis d'aménager sur le site internet : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17665>

LA TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est due pour toute **création de surface de plancher close et couverte** dont la **superficie est supérieure à 5 m²** et d'une **hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 m**, y compris les combles et les caves.

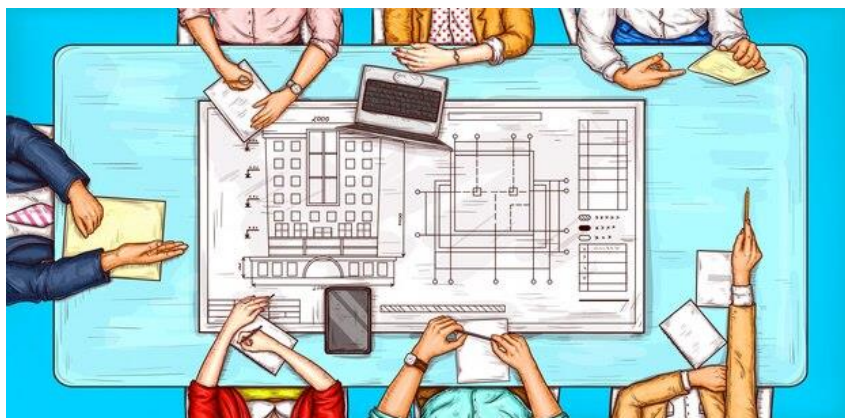
Les **abris de jardin** (même démontables) ou toute autre **annexe** que vous seriez susceptible de construire à **l'extérieur de votre maison** entrent aussi dans le champ de la taxe d'aménagement.

Les **bâtiments non couverts** tels les terrasses ou ouverts sur l'extérieur comme les **pergolas**, sont exclus de la surface taxable.

Certains aménagements comme les **piscines**, bien qu'exclus de la surface taxable, sont toutefois soumis à la taxe d'aménagement de façon forfaitaire.

Pour obtenir les renseignements, il convient de s'adresser à la **Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), service départemental des impôts fonciers – 10 rue Louis Bodin – CS50001 – 41026 Blois cedex** ou depuis votre messagerie sécurisée dans votre espace personnel sur www.impots.gouv.fr

Pour obtenir **une estimation du montant de cette taxe**, vous pouvez vous rendre sur le **site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires** à l'adresse : <https://www.ecologie.gouv.fr/calcul-taxe-damenagement#webform-sim>

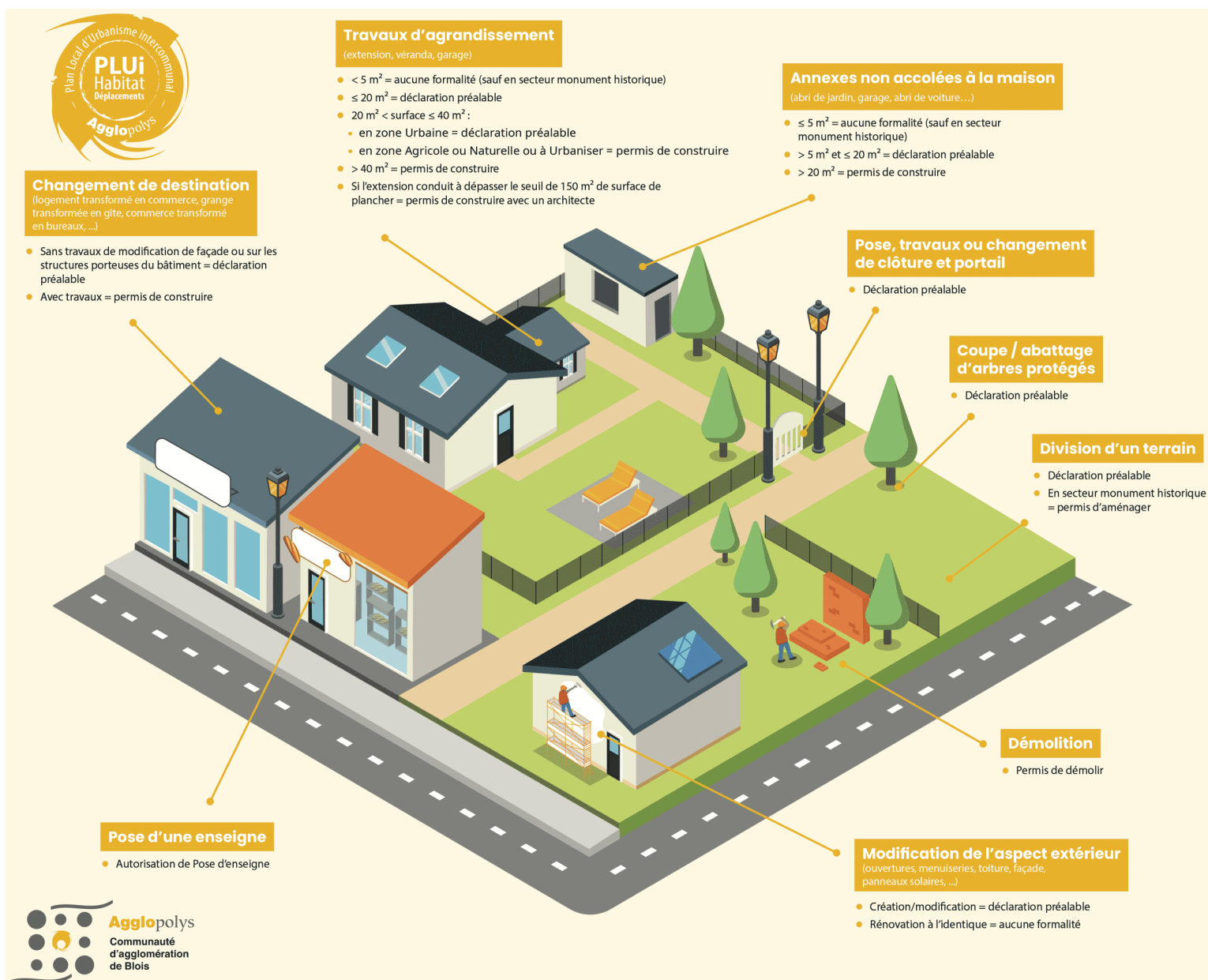


MODE D'EMPLOI POUR LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Une demande d'autorisation d'urbanisme est nécessaire pour la plupart des projets. C'est la nature du projet et sa surface qui déterminent si une demande est nécessaire et le type de dossier à déposer.

1. **Se renseigner sur les règles d'urbanisme applicables sur le site *geoportail.fr* ou sur le site d'*Agglopolys***
2. **Télécharger le dossier sur le site *service-public.fr* ou le demander au secrétariat de mairie, le remplir, ajouter les pièces demandées, le signer.**
3. **Déposer le dossier en mairie ou le déposer en ligne sur le GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme) à l'adresse *https://demande-urbanisme.agglopolys.fr***
4. **Le délai d'instruction est de :**
 - 1 mois pour une déclaration préalable (2 mois si le projet requiert l'accord ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
 - 2 mois pour un permis de construire pour une maison (3 mois si le projet requiert l'accord ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France) ;
 - 3 mois pour un permis d'aménager ou tout autre permis de construire (4 mois si le projet requiert l'accord ou l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France).

Vous devez afficher l'arrêté d'autorisation (de façon visible depuis la rue) pendant 2 mois minimum et durant toute la durée des travaux. Le délai de recours des tiers court à compter du 1^{er} jour d'affichage.



Budget communal

⇒ Nous vous rappelons que le budget est consultable en mairie. Le budget 2024 a été établi avec une dotation globale de fonctionnement de 60 583 € (+1,7% par rapport à 2023) dont 40 014 € de dotation forfaitaire, 4 852€ de dotation aux élus locaux, 17 608€ de dotation de solidarité rurale « péréquation », et 2 961€ de dotation nationale de péréquation.

- **Les redevances :**

La commune a perçu au titre de l'occupation du domaine public :

- 287 € pour les réseaux électriques
- 1 479,27 € pour les réseaux de télécommunication



- **Les taxes communales :**

A partir des bases d'impositions de l'année 2023 établies par les services fiscaux, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a décidé de maintenir les mêmes taux depuis 2017, soit :

	Taux communaux	Moyenne départementale (2023)	Moyenne nationale (2023)
Taxe foncière propriétés bâties	51,32%	51,47%	39,42%
Taxe foncière propriétés non bâties	52,71%	51,24%	50,82%
Taxe d'habitation	21,54 %	24,93%	24,45%

⇒ Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière comprend une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

⇒ **La valeur locative cadastrale**, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2024, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2023, le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,039 soit une augmentation forfaitaire de 3,9 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

- **Compte administratif 2023**

	Opérations réelles	Résultat antérieur reporté	Total	Résultat
Dépenses (<i>Investissement et Fonctionnement</i>)	495 819,15 €	11 485,14 €	507 304,29 €	
Recettes (<i>Investissement et Fonctionnement</i>)	700 381,09 €		700 381,09 €	193 076,80 €

Résultat de l'exercice 2023 : + 193 076,80 €

- Budget Primitif 2024**

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Solde d'exécution de la section investissement	0,00 €	Solde d'exécution de la section investissement	44 551,20 €
Emprunts et dettes assimilées	45 800,00 €	Virement de la section fonctionnement	10 393,20 €
		FCTVA	21 000,00 €
Immobilisations Corporelles (voir travaux réalisés en 2024)	304 670,00 €	Excédent de fonctionnement	148 525,60 €
		Subventions d'investissement	55 000,00 €
		Taxe d'aménagement	1 000,00 €
		Emprunt	70 000,00 €
TOTAL	350 470,00 €		350 470,00 €

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	178 922,80 €	Produits des services	30 600,00 €
Charges de personnel	144 120,00 €	Impôts et taxes	305 610,00 €
Virement à la section investissement	7 393,20 €	Dotations et participations	86 838,00 €
Atténuation de produits	1 500,00 €	Autres produits de gestion courante	22 600,00 €
Autres charges de gestion courante	87 912,00 €		
Charges financières	25 700,00 €		
Dotation aux amortissements et provisions	100,00 €		
TOTAL	445 648,00 €	TOTAL	445 648,00 €

- Tableau des emprunts**

Intitulé	Capital	Intérêts	Remboursement annuel	1ère échéance	Dernière échéance
Logements rue du lavoir	2 334,09 €	381,77 €	2 715,86 €	07/1996	07/2027
Groupe scolaire	25 404,72 €	21 675,94 €	47 080,66 €	03/2012	05/2036
Sécurisation du groupe scolaire	13 131,91 €	2 035,94 €	15 167,85 €	09/2014	09/2029
Achat de foncier	4 452,60 €	1 783,35 €	6 235,95 €	06/2024	03/2034



Tarifs communaux

Repas à la cantine de l'école en 2024 : 3,90 € le repas enfant et 7,30 € le repas adulte

Garderie scolaire en 2024 :

1er enfant (si l'enfant est présent 3 fois/semaine minimum)	10,20 € /semaine
2ème enfant (si l'enfant est présent 3 fois/semaine minimum)	8,20 € / semaine
3ème enfant (si l'enfant est présent 2 fois/semaine minimum)	6,10 € / semaine
Fréquentation occasionnelle (1 ou 2 fois/semaine pour le 1er et 2e enfant et 1 fois/semaine pour le 3e enfant).	3,30 €/ créneau de présence

Location de la salle des fêtes pour 2024 :

Période	Habitant de la commune	Habitant hors commune
Week-end	380 € + consommation électrique	570 € + consommation électrique
1 jour en semaine	220 € + caution de 300 € + consommation électrique	
1 jour férié en semaine	320 € + caution de 400 € + consommation électrique	
Salle annexe	20,00 €	
Consommation électrique	0,30 € /kWh	
Location de plateaux ronds pour tables	5 €/plateau	

Cimetière (2024) :

Concession de 2m ²	Concession pour 30 ans : 320 €
	Concession pour 50 ans : 400 €
Columbarium	Concession d'une case pour 30 ans (plaque fournie) : 530 €
Jardin du souvenir	Fourniture d'une plaque : 50 € (gravure à la charge de l'acheteur)

Les professionnels sur la commune

Assistante Maternelle	Paysagiste
Mme MERCIER Laëticia 17 allée des Buissons – Russy 41330 Saint-Bohaire 02.54.44.94.70 06.84.12.76.02	PANNEQUIN PAYSAGE 46 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.16.48 https://pannequin-paysage.fr/
Électricité - Dépannage	Services à la personne (petits travaux de jardinage, tonte, taille,..)
M. GOURDIN Pascal 1 rue de la prairie 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.08.33	PANNEQUIN SERVICES 46 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.16.48 sarl-pannequin-paysage@wanadoo.fr
Pose de revêtements de sols et de murs, carrelage, dallage	Chambres/Maison d'hôtes
M. MOURATO Stéphane 2 rue Saint-Béthaire 41330 Saint-Bohaire 02.54.33.01.98	Les Terrasses de la Cisse La Vove 41330 Saint-Bohaire 02.54.33.03.04
Maçonnerie - Espaces verts -Travaux divers	Chambres d'hôtes
M. RAIGNER Guillaume 10 rue Saint Béthaire 41330 Saint-Bohaire 06.47.58.30.27 raignerguillaume41@orange.fr	Château de Saint-Bohaire 1 rue de Vauvert 41330 Saint-Bohaire Réservations sur le site internet https://www.booking.com/hotel/fr/b-amp-b-chateau-du-logis.fr.html
Entretien espaces verts - travaux d'aménagement et isolation - pose cuisine aménagée - travaux divers	Société de fabrication d'adhésifs publicitaires
M. THIBAUT Sébastien Vauloin 41330 Saint-Bohaire 06.82.65.48.69 sebthibo@hotmail.fr	Société KDC 34 rue des Vollerants 41330 Saint-Bohaire https://www.kdc-sas.fr
Cabinet d'architecte	Service aux animaux de compagnie
Atelier Frédéric BRUXELLE 1 rue de la Forteresse 41330 Saint-Bohaire 02.54.20.20.81 https://atelierfredericbruxelle.com/	Pet Funny Family - Agnès LACOUR 9 rue de la Prairie - 41330 SAINT BOHAIRE 06 82 66 21 90 https://www.petfunnyfamily.com Garde à domicile, balade, transport courte distance

⇒ Si vous souhaitez que votre société apparaisse sur cette page dédiée, merci de contacter la mairie.

Vie scolaire

Année scolaire 2024-2025

Le regroupement pédagogique intercommunal compte 112 élèves.

- **49 élèves** sont scolarisés à **Saint-Bohaire**, répartis en deux classes :
 - une classe de CP - CE1 (25 élèves dont 16 CP et 9 CE1)
 - une classe de CE2 -CM1 (24 élèves dont 15 CE2 et 9 CM1)
- **63 élèves** sont scolarisés à **Saint-Lubin-en-Vergonnois**, répartis en trois classes :
 - une classe de toute petite section, petite section et moyenne section (20 élèves dont 3 TPS, 9 PS et 8 MS),
 - une classe de moyenne section et grande section (21 élèves dont 7 MS et 14 GS),
 - une classe de CM2 (22 élèves).



	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Saint-Bohaire					16	9	15	9	
Saint-Lubin	3	9	15	14					22

L'équipe enseignante de Saint-Bohaire :

- Madame Christine HARRAULT, directrice et enseignante pour la classe CP/CE1
- Madame Tifenn ANDRÉ, enseignante pour la classe CE2/CM1

Ecole primaire de Saint-Bohaire

11 rue de l'église

41330 SAINT-BOHAIRE

02.54.20.08.56

Mail : ec-saint-bohaire@ac-orleans-tours.fr



L'équipe enseignante de Saint-Lubin-en-Vergonnois :

- Madame Valérie LEDDET, directrice de l'école et enseignante pour la classe de CM2
- Madame Virginie ROUSSANNE, enseignante pour la classe toute petite, petite et moyenne section
- Madame Sandrine PITAT, enseignante pour la classe moyenne et grande section

Ecole primaire de Saint-Lubin-en-Vergonnois

16 rue des Ecoles

41190 SAINT-LUBIN-EN-VERGONNOIS

02.54.43.22.96

Mail : ec-saint-lubin-en-vergonnois@ac-orleans-tours.fr

Représentants des parents d'élèves du RPI :

Saint-Lubin-en-Vergonnois :

ANJORAN Caroline, ROLIN Victoria,
DE LA CROMPE Lucie

Saint-Bohaire :

TEIXEIRA MOREIRA Méline, GUYADER Yann

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le conseil syndical est composé d'élus municipaux des deux communes qui forment le RPI :

GUILLOT Jean-Michel	Président	Saint-Bohaire
LHUILIER Sandrine	Vice-Présidente	Saint-Lubin-en-Vergonnois
ANJORAN Caroline	Titulaire	Saint-Bohaire
BODUSSEAU Magali	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
MONTREAU Déborah	Titulaire	Saint-Bohaire
RAFFRAY Laurence	Titulaire	Saint-Lubin-en-Vergonnois
CHEMMA Laurence	Suppléante	Saint-Lubin-en-Vergonnois
RANVAL Lionel	Suppléant	Saint-Bohaire
ROBIN Adrienne	Suppléante	Saint-Lubin-en-Vergonnois

Pour l'année scolaire 2024-2025, nous accueillons 112 enfants de la toute petite section au CM2 dont 63 élèves à Saint-Lubin-en-Vergonnois répartis sur 3 classes et 49 élèves à Saint-Bohaire répartis sur 2 classes, soit un effectif en légère baisse par rapport à l'année précédente (- 4 élèves). Les cinq classes sont composées de 20 à 25 élèves.

En fin d'année scolaire, le SIVOS a offert un livre et un goûter à chaque élève et cela a été l'occasion de passer un bon moment.

À l'école de Saint-Bohaire, c'est Tifenn ANDRÉ à qui nous souhaitons la bienvenue, qui a repris en septembre 2024 la classe de CE2/CM1.

Christine HARRAULT, directrice de notre école, est enseignante de la classe CP/CE1.

Le SIVOS souhaite bonne continuation à Benjamin CHATTELIER, qui a enseigné en classe de CE2-CM1 sur l'année scolaire 2023/2024.

Le gros changement cette année au niveau du SIVOS a été le transfert de la compétence du transport scolaire à Agglopolys à la rentrée. C'est Agglopolys qui assure désormais l'organisation du transport scolaire des écoles primaires sur quasiment tout le territoire de la communauté d'agglomération et les prend en charge à 100%.

- Agglopolys, via le délégataire du réseau de transport en commun Azalys, met en place les moyens et ressources pour assurer le transport des élèves aux horaires scolaires à raison d'une course aller le matin et d'une course retour le soir.
- L'exploitant (Keolis) a mis en place un service de SMS pour alerter sur les modifications et il est responsable de l'information des voyageurs.
- Les itinéraires sont proposés par Agglopolys au SIVOS qui les valide avant la fin de l'année scolaire.
- Le SIVOS est passé autorité organisatrice de second rang (AO2) et gère les inscriptions des élèves, les relations aux écoles et aux familles, la gestion des accompagnateurs (recrutement et rémunération), et valide les circuits chaque année.
- Agglopolys a fait le choix de la gratuité du transport pour les scolaires mais demande des frais de dossier (entre 2 et 23 € selon le quotient familial). Le SIVOS a décidé de les prendre en charge afin de conserver une entière gratuité du transport scolaire pour nos élèves.

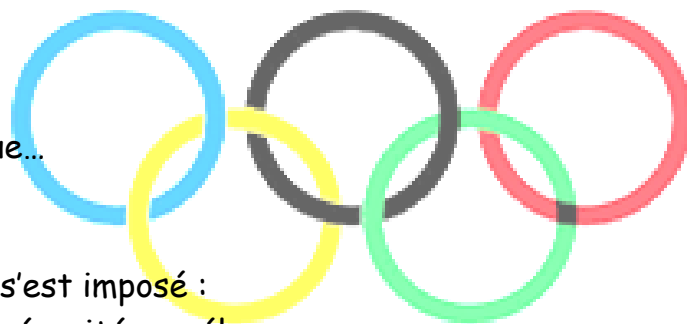
Les agents du SIVOS :

- Pascale GRUET : ATSEM et accompagnatrice du bus scolaire le matin,
- Amélie PAPIN : agent technique faisant fonction d'ATSEM,
- Nathalie MENSANG : agent technique polyvalente et accompagnatrice du bus scolaire le soir,
- Franck DESBOUIGES : enseignement musical,
- Nathalie DUPIN : secrétariat du SIVOS.



Jean-Michel GUILLOT
Président du SIVOS du RPI Saint-Lubin/Saint-Bohaire

Notre école



2023 - 2024 : une année sportive mais pas que...

En cette année olympique, le thème du sport s'est imposé :

Basket, foot, étoile cyclo, cross, petits bals, sécurité en vélo...

Nous nous sommes aussi intéressés à d'autres thèmes : les arts, le numérique, la littérature...

Les arts sont entrés dans notre école avec l'**animation de Planète Mômes** et le spectacle interactif « **ARTISTE** ». Nous sommes allés le voir St Lubin avec les CM1/CM2. Nous avons continué avec le **film d'animation « Léo »**, sur la vie de Léonard de Vinci au Lobis à Blois. Ces deux spectacles se sont concrétisés par la **visite du Clos Lucé** à Amboise, avec l'exposition sur le film que nous avons vu et la découverte de toutes les inventions de Léonard.



Mais les arts ne s'arrêtent pas là ! Invitation à la **répétition du 2^{ème} festival d'Orgue en Cisse** dans l'église de SAINT-BOHAIRE. Les élèves de la classe CP/CE1 ont bénéficié d'explications sur le fonctionnement d'un orgue dans le cadre de ce festival. C'était très impressionnant !!

La littérature est restée aussi très présente avec la **participation au prix des « Incorruptibles »** et la découverte de très beaux albums ou romans. Nous avons tous voté pour notre livre préféré. Grâce à l'**opération « Lire c'est partir »**, nous avons acheté des livres pour seulement 1 euro !

Le numérique est aussi présent à l'école mais du **numérique sécurisé**. Nous avons eu une intervention de 1 heure 30 pour les classes de CE2/CM1/CM2 (les plus grands) afin de les sensibiliser aux enjeux et aux risques d'Internet, des réseaux sociaux, du téléphone et des médias.



Revenons à notre année sur le sport ! Les jeux olympiques

Nous avons participé toute l'année à des animations sportives encadrées par l'USEP, le « foot à l'école » et une initiation avec ST SULPICE Basket début janvier : 10 séances et la création de panneaux de supporters.

Dans le cadre du **foot à l'école**, nous avons réalisé une production dynamique sur le thème



"*Quand les Jeux Olympiques/Paralympiques se rencontrent*". Notre production a été envoyée au district du Loir-et-Cher en mars. Nous sommes arrivés 1er dans le classement **des productions dynamiques**. Nous avons représenté le département du Loir-et-Cher lors du jury académique mais nous n'avons pas gagné. Grâce à cette 1^{ère} place, nous avons reçu du matériel pour jouer au foot à l'école.

Avec l'USEP, les élèves de l'élémentaire, les classes du CP au CM2, ont participé à un **cross'athlon** au Parc de l'Arrou à Blois en décembre.

Les élèves de cycle 3 ont participé à l'**étoile cyclo** avec 37 élèves et les 10 accompagnateurs. Les animations étaient nombreuses avec l'Observatoire Loire, la Maison de la Loire, avec les bénévoles du Moulin d'Arrivay et des kilomètres à parcourir chaque jour à vélo. Les CE2 sont arrivés pour la nuitée du mardi soir et prêts pour le parcours du mercredi à Chambord ainsi que pour la dernière journée. Belle aventure !



Dans l'esprit de l'étoile Cyclo et en partenariat avec la **MAIF**, nous avons construit **deux circuits pour s'initier au code de la route** avec des panneaux routiers, des feux de signalisation ainsi qu'un passage piéton. Pour une meilleure maîtrise de son vélo, nous avons un circuit d'agilité avec slalom, un passage sous une barre, sur un pont basculant et des rails.

L'année avec l'USEP s'est terminée par les Petits Bals au mois de juin auxquels tous les élèves de l'élémentaire (CP/CE1/CE2/CM1/CM2) ont participé.

L'année scolaire s'est finie sur « **Koh Lanta** » ! Nous avons organisé des épreuves pour tous les élèves de SAINT-BOHAIRE avec dégustation (beurk !) et l'épreuve sur les poteaux au cours de laquelle Hugo a été le vainqueur.



Christine HARRAULT,
directrice de l'école de
Saint-Bohaire

Ce qui s'est passé en 2024

// Galette des rois et après-midi jeux le 14 janvier

Environ 30 personnes présentes lors d'un bel après-midi pour se retrouver autour de jeux de société et pour déguster des galettes des rois, offertes par le Comité des fêtes.



// Festival Orgue en Cisse, concert du 7 avril

Le festival Orgue en Cisse s'est déroulé le 7 avril à Saint-Bohaire en l'église de Saint-Bohaire.

Les œuvres, principalement de la période baroque, ont été jouées par un orgue transportable (propriété de l'association) associé à un ou plusieurs instruments et à des voix solistes ou un chœur.



Le vendredi 5 avril, les 24 élèves de CP/CE1 ont pu assister à la séance pédagogique organisée par les musiciens avec une présentation des instruments. Ils ont également pu assister à un moment de répétition de l'ensemble Le Banquet du Roy avec également Vincent Grappy, l'organiste titulaire de la cathédrale de Blois. Pendant une heure, les enfants ont pu poser toutes les questions et écouter quelques pièces du concert.

À vos agendas : le 3^{ème} festival Orgue en Cisse se tiendra le 30 mars 2025 à Saint-Lubin-en-Vergonnois, le 6 avril 2025 à Chambon-sur-Cisse et le 27 avril 2025 à Saint-Bohaire.

// Passage du Tour du Loir-et-Cher le 10 avril



La 63^{ème} édition du Tour du Loir-et-Cher s'est disputée du mercredi 10 au dimanche 14 avril, avec un passage à Saint-Bohaire lors de la première étape.

Le lauréat, le Danois Emil Toudal, succède au Néerlandais Tim Marsman

Les étapes :

10 avril - Etape 1 : Blois - Vineuil (183 km)

11 avril - Etape 2 : Selles-sur-Cher - Fougères-sur-Bièvre (183,9 km)

12 avril - Etape 3 : Fréteval - Vendôme (199 km)

13 avril - Etape 4 : Salbris - Salbris (121 km)

14 avril - Etape 5 : Blois - Blois (97,5 km)

Un grand merci aux signaleurs qui ont assuré la sécurité aux intersections lors du passage des cyclistes, au Hameau de Russy, au Hameau de Grivelle et dans le bourg.

À vos agendas : la 64^{ème} édition aura lieu du 16 au 20 avril 2025.

// Cérémonie du 8 mai

La cérémonie de commémoration du 8 mai 1945, marquant la fin de la seconde guerre mondiale, a été avancée au 7 mai à 19h. Monsieur le Maire a procédé à la lecture du message du ministre de l'intérieur. Monsieur Vincent, représentant de l'association des anciens combattants a lu celui du ministre des armées. S'en est suivi le dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts de la commune.



// Brocante du 8 mai

C'est sous un beau ciel bleu et un soleil printanier que s'est déroulée la traditionnelle brocante de l'Association de Sauvegarde de l'Église.

Une édition réussie avec 140 exposants et de nombreux visiteurs dès potron-minet dans les rues du bourg.

L'association, avec l'aide de bénévoles a aussi préparé de nombreux plateaux-repas !



// Élections européennes le 9 juin



Les élections européennes ont eu lieu le 9 juin 2024 en France métropolitaine. Ces élections ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche d'une période de référence déterminée par les États membres, afin de procéder à l'élection de 81 représentants au Parlement européen (ou eurodéputés) au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelables.

Cette année, les élections européennes ont eu lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union européenne. Pour la France, elles se tenaient les 8 et 9 juin 2024, avec **38 listes** de candidats officiellement enregistrées.

Opération de dépouillement des bulletins de vote

// Fête des écoles du RPI le 22 juin



Sur le thème des Jeux Olympiques, les familles ont pu profiter du spectacle qui avait été préparé pendant plusieurs semaines par les élèves et leurs enseignants.

L'Association des Parents d'Élèves avait mis en place des stands de jeux et une buvette, et tous ensemble nous avons passé un bel après-midi !

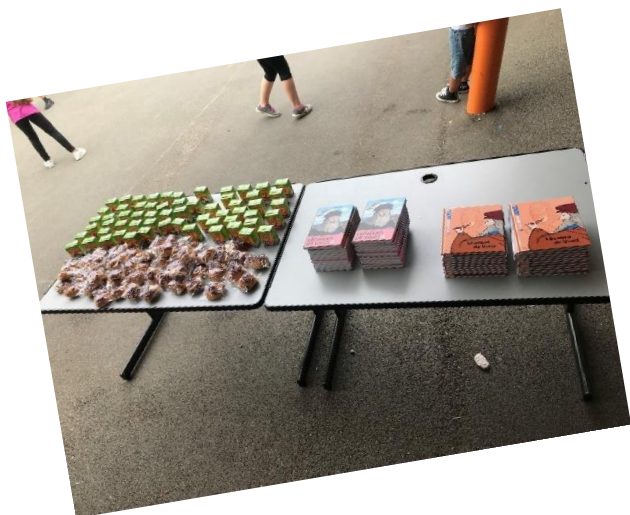


// Remise des livres aux élèves du RPI à Saint-Lubin le 1^{er} juillet ...

Comme à chaque fin d'année scolaire, le SIVOS Saint-Bohaire/Saint-Lubin a offert un livre à chacun des élèves des deux écoles, un beau souvenir à conserver ! Ensuite, les élèves, les agents, les enseignants et les représentants du SIVOS ont partagé un goûter.



..... et à Saint-Bohaire le 2 juillet.



L'école
est finie

// Elections législatives du 30 juin et 7 juillet



Les élections législatives visent à désigner au suffrage universel direct les 577 députés de l'Assemblée Nationale, qui discute et vote les projets et propositions de lois.

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans sauf en cas de dissolution de l'Assemblée Nationale. Elles sont organisées simultanément dans les 577 circonscriptions de France métropolitaine, d'outre-mer et de l'étranger. Chaque circonscription correspond à un siège, donc une circonscription = un député. Le Loir-et-Cher compte 3 circonscriptions.

Organisées suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée le 9 juin 2024 par le Président de la République, ces nouvelles élections législatives ont donc eu lieu afin de composer un nouveau parlement. Les dates du premier et du second tour des élections législatives ont été respectivement arrêtées au **30 juin et au 7 juillet 2024**.

Résultats au 2nd tour à Saint-Bohaire (1^{ère} circonscription) :

	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	373		
Abstentions	114	30,56	
Votants	259	69,44	
Blancs	13	3,49	5,02
Nuls	5	1,34	1,93
Exprimés	241	64,61	93,05

Liste des candidats	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Marc FESNEAU	ENS	143	38,34	59,34
Mme Marine BARDET	RN	98	26,27	40,66



Le député de notre circonscription est Marc Fesneau, sa suppléante est Mathilde Desjonquères.

// Conseil communautaire du 2 juillet



Le Conseil communautaire est l'organe délibérant de la communauté d'agglomération, qui vote le budget et détermine les orientations de la politique communautaire.

Il est présidé par Christophe Degruelle, et composé de membres associés, vice-présidents, conseillers délégués et membres : plus de 50 personnes et leurs suppléants.

Les réunions du conseil communautaire se déroulent généralement au Jeu de Paume. Elles sont publiques et sont environ au nombre de huit par an.

Toutefois, notre commune a le plaisir d'accueillir les élus lors de la dernière réunion avant la période estivale. Celle-ci se clôture par un barbecue offert par Agglopolys et préparé par les agents communaux, les élus et des bénévoles.

// Pique-nique républicain du 14 juillet

Cette journée de fête nationale est toujours une occasion de se retrouver, de se rencontrer ou de faire connaissance.

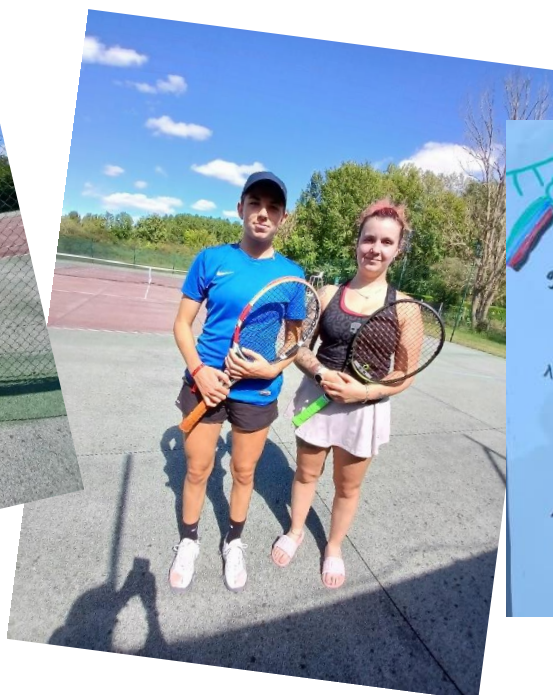
N'hésitez pas à venir ! Chacun apporte son panier, le barbecue est sur place !

Un bon moment de convivialité vous attend avec bonne humeur, jeux et parties de pétanque ou de belote endiablées !



// Tournoi homologué du Tennis -club de la Cisse du 10 au 25 août

14^{ème} édition du tournoi de tennis organisé par le Tennis club de la Cisse. Un moment convivial pour tous les participants.



Dimanche 25 Août Jour 16

9h00:	ROUSSEAU Y / GARNIER F	4/6	6/1	10-6
	(consolant AC 20/1)			
	POINUL J / MUSNIER A	3/6	6/3	10-3
	(consolant NC 20/1)			
12h30:	CHRETIENNOT S / COUILLLET X	4/6	6/3	6/1
	(consolant 20-15/1)			
	SALETT P / MINIC G			WO
	(1st ballée sans série)			
REPAS FIN DE TOURNOI = TAJINE				
13h30:	MOULINE E / BOUYE L	5/7	6/3	6/0
15h30:	LOUET N / PIERSONT	2/6	7/5	6/0

// Inondations d'octobre

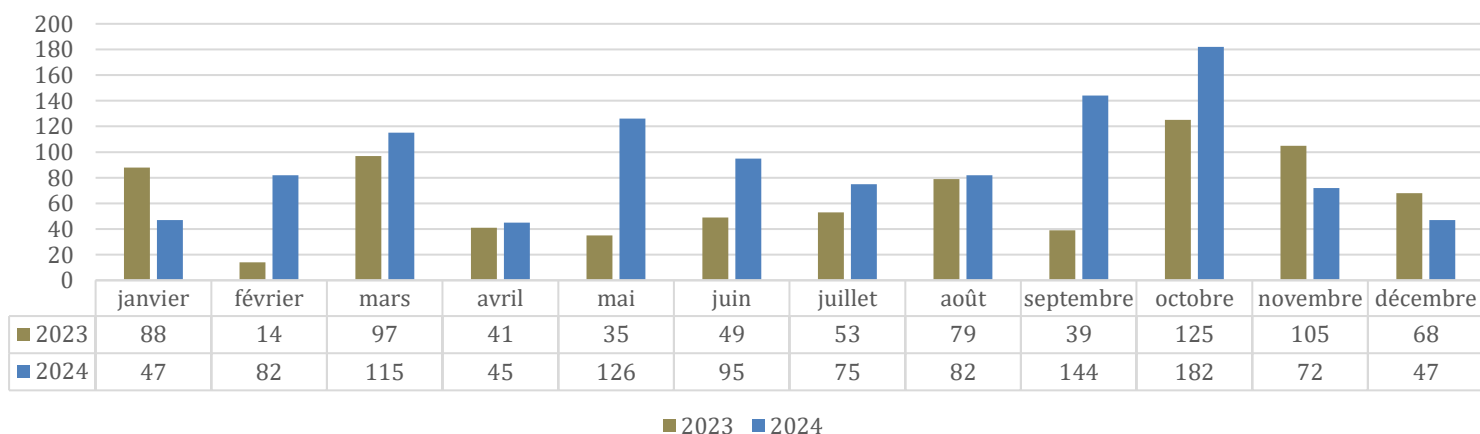




Lors du passage de la tempête Kirk en France, du 8 au 13 octobre 2024, notre commune n'a pas été épargnée... Les 9 et 17 octobre, le département a été placé en vigilance orange pluie-inondations par les services préfectoraux. Quelques maisons et de nombreuses voies ont été inondées. Le ruisseau de la Fontaine et la Cisse étaient sous haute surveillance.

Monsieur VINCENT nous a confié les relevés effectués à Serouin. Il a plu cette année quelques 1112 millimètres, soit 319 millimètres de plus qu'en 2023 ! La moyenne annuelle est habituellement autour de 700 à 750 mm/an.

Pluviométrie 2023 - 2024 à Serouin (en mm)



[// Commémoration du 11 novembre et repas des aînés, des employés communaux et des conseillers municipaux](#)

Après la célébration religieuse du souvenir qui s'est déroulée en l'église de Saint-Lubin-en-Vergonnois, la commémoration de l'armistice du 11 novembre a eu lieu en présence d'une vingtaine de personnes.

Lecture a été faite des messages du ministre de l'intérieur et du ministre des armées, respectivement par M. le maire et M. Vincent, représentant l'association des anciens combattants, avant le dépôt d'une gerbe devant le monument aux morts de la commune.



Lors du traditionnel repas des aînés, la commune a offert le repas aux habitants de plus de 70 ans, aux conseillers municipaux et aux agents communaux qui le souhaitent, 49 personnes ont répondu présentes dont 3 agents communaux et 3 conseillers municipaux.



Cette année, le repas a été préparé par le Restaurant le Concorde traiteur et animé par Louise Roux à la flûte traversière, qui a réussi à faire chanter tous les convives.



Merci à elle !

Monsieur KOPP et Madame BROUSSARD, doyens parmi les convives présents, ont reçu un cadeau de la municipalité.

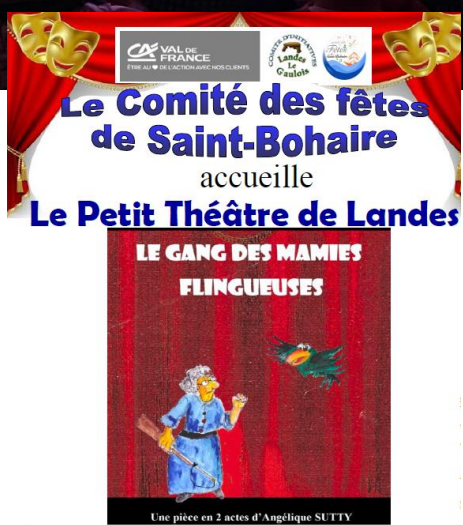


// Soirée théâtre organisée par le comité des fêtes le 23 novembre



Le Comité des fêtes de Saint-Bohaire a accueilli la troupe de Landes-le-Gaulois pour une pièce de théâtre comique.

La soirée a fait salle comble, 132 personnes ont profité du spectacle !



// Cérémonie des vœux de la municipalité du 19 décembre

Monsieur le maire a adressé ses vœux, au nom de la municipalité, aux Saint-Béthairiens présents. Monsieur Degruelle, président d'Agglopolys, Monsieur Pillefer, sénateur et Monsieur Gaden, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Blois ont également formulé leurs vœux. Les présidents des associations de la commune ont pu exposer le bilan de leurs activités. L'assemblée s'est ensuite retrouvée autour du buffet pour porter un toast à la nouvelle année.



Nos associations

// L'association de sauvegarde de l'église

L'association de sauvegarde de l'église de Saint-Bohaire a été créée en 1984, soit il y a 40 ans. Bravo et espérons encore de nombreuses années à venir.

Comme tous les ans, notre traditionnelle brocante a eu lieu le 8 mai. Cette année, il s'agissait de la 31^{ème} brocante. Cette journée est importante pour notre association, car il s'agit de notre seule manifestation. 2024 a été une année record, nous apportant un très bon bénéfice, avec 140 exposants présents et une météo appréciable.

Il faut savoir que la brocante dure 3 jours pour les bénévoles :

- 1^{er} jour pour la préparation et le montage des stands,
- 2^{ème} jour : jour J qui dure de 5h30 à 20h,
- 3^{ème} jour pour le démontage et le rangement.

L'organisation de la brocante est réalisée grâce à l'aide d'une trentaine de bénévoles. Merci à tous.

Pour l'année prochaine, nous vous invitons à venir nous voir ou déjeuner sur place (andouillettes, frites avec oignons...).

Toute l'équipe de l'association vous souhaite une bonne année.

Bernard Fesneau, président de l'association de sauvegarde de l'église de Saint-Bohaire



// L'association sportive Gymnastique de Saint-Bohaire



La reprise pour la saison 2024/2025 s'est faite le 11 septembre dernier et les séances ont toujours lieu le mercredi de 20h15 à 21h15 dans la Salle des Associations hors vacances scolaires.

Le montant de la cotisation annuelle, licence FFEPGV comprise, est de 100 € et 190 € pour les couples ou parent/enfant (ado).

Au programme : cardio (dont chorégraphies), renforcement musculaire (bras, abdominaux, fessiers, cuisses), étirements...

Comme les années passées les séances sont très diversifiées et dynamiquement animées par OKSANA.

Notre traditionnelle soirée Portugaise nous permettant de financer une partie des cours a eu lieu le 30 novembre et a remporté comme toujours un franc succès. Nous remercions une fois de plus Fatima du restaurant Le Schuman pour son soutien et son repas fort apprécié ainsi que Pedro qui a assuré comme toujours une ambiance de folie.

Il est encore temps de venir nous rejoindre, les cours se passent dans une ambiance sympathique et les nouvelles (et nouveaux) sont toujours les bienvenus.

Cette année nous avons eu 8 nouvelles inscriptions, l'effectif est actuellement de 16 adhérents dont 2 hommes. Il reste encore un peu de place dans la salle, alors n'hésitez plus et franchissez le pas, venez assister à une séance pour tester et si vous décidez de vous inscrire la cotisation sera réduite au prorata des mois restant à venir.

Pour tout renseignement vous pouvez me contacter au 06 12 50 20 53. Les adhérents et moi-même vous adressons nos meilleurs vœux pour 2025.

Portez-vous bien, très belle année sportive à tous !

La Présidente, Nathalie CHERRIER

// Le Comité des fêtes



L'année 2024 a été une année plutôt mitigée pour le comité des fêtes.

En janvier, nous avons organisé l'après-midi jeux de société et galette des rois.

Environ 30 personnes étaient présentes. Ce moment de convivialité permettant à toutes les générations de se retrouver est très apprécié.

Mais nous avons dû annuler notre randonnée pédestre en raison du mauvais temps, ainsi que la soirée dansante thème oriental en raison du faible nombre de réservations.

Nous avons été déçus de ne pas avoir pu maintenir cette soirée pour laquelle nous nous étions fortement impliqués.



Montage de l'estrade pour le théâtre

En novembre, la soirée théâtre a été un franc succès ! 132 personnes ont apprécié la pièce jouée par la troupe de Landes-le-Gaulois. Nous espérons pouvoir reconduire ce partenariat l'année prochaine.

Nous vous rappelons que les membres du comité des fêtes se mobilisent pour animer la commune pour que vous, habitants de Saint-Bohaire, puissiez vous retrouver et faire connaissance dans la bonne humeur.

Nous avons désormais des gobelets réutilisables avec le logo du Comité, qui ont été subventionnés par Agglopolys.

Nous remercions également les personnes et la mairie pour les dons de vaisselle.

Pour l'année 2025, vous pouvez déjà noter les dates suivantes :

- ➔ **9 février : après-midi jeux de société et goûter crêpes (pas de galettes des rois car la salle sera en travaux de peinture en janvier)**
- ➔ **23 février : randonnée pédestre et son ravitaillement chaud (barbecue et vin chaud)**
- ➔ **14 juin : concours de pétanque en semi-nocturne avec restauration et buvette**
- ➔ **24 août : petite randonnée gratuite et barbecue**
- ➔ **11 octobre : soirée dansante et repas**



Quelques modifications au sein du bureau : Frédéric Petit est désormais trésorier et nous avons accueilli avec plaisir l'arrivée de Bénédicte, Louna et Andy !

Président : Jean-Yves CRECHE
Trésorier : Frédéric PETIT
Secrétaire : Emilie PETIT

Membres actifs :
Jeannine COULLON
Laëtitia DE OLIVEIRA
Françoise DIEUDONNE
Catherine HOUSSET
Bénédicte LAURIN
Louna
Andy

Nous sommes toujours preneurs d'idées, de conseils et d'aide, alors n'hésitez pas à nous contacter !!

Nous vous souhaitons une belle année 2025 et surtout une bonne santé.

Jean-Yves CRECHE
Président du comité des fêtes



Le Tennis Club de la Cisse a organisé de nombreux événements sportifs durant l'année 2023- 2024.

- La reprise des cours a eu lieu le soit le jeudi 14 ou le samedi 16 septembre 2023. Christian BEMBA, moniteur diplômé d'État, a accompagné les plus petits et les plus grands durant les jeudis (3 créneaux horaires de 1h20) à partir de 18h ainsi que les samedis 08h20 à 12h30 (1 créneau horaire d'1h10 et 3 créneaux horaires d'1h).
- Le club a engagé des équipes femmes et hommes durant les championnats vétérans, championnat senior d'hiver et de printemps par équipes.
- Le club a également organisé un tournoi interne dont la finale a été disputée par Philippe Perrichon contre Clément Saint-Ouen (vainqueur), ainsi que le traditionnel tournoi estival réunissant 93 inscrits (soit 74 hommes et 19 femmes) venus de toutes régions dont les vainqueurs étaient chez les femmes Emma Moulin (AAJB) et chez les hommes Teddy Pierson (Olivet).
- Des animations pour les enfants ont eu lieu en fonction de leur âge et de leurs niveaux :
Animation jeunes 7/8 ans et 12/14 ans les 04 et 05/11/2024
Championnat individuel Jeunes en avril 2024 (3 participants)
Animation parents/enfants le 21/04/2024 (12 participants).
- Des stages pour les adultes ont eu lieu du 03 au 05/01/2024 (5 participants) et du 29/07 au 02/08/2024 (5 participants).
- Nos membres de l'association ont répondu présents lors du Forum des associations organisé le 2 septembre 2024 à Saint-Sulpice et pour s'occuper du stand restauration/buvette lors du vide-greniers de Saint-Sulpice-de-Pommeray organisé le 9 juin 2024.

Nous remercions les licenciés au club pour leur confiance, les bénévoles pour leur temps et leur engagement, les partenaires de nous apporter leur soutien durant cette année : les municipalités de Saint-Sulpice-de-Pommeray et de Saint-Bohaire.

Composition du bureau pour l'année 2023-2024 :

Présidente : Corinne SAINT-OUEN

Vice-Présidente : Virginie PALACZ

Trésorières : Laurence JALU et Claudie BOYER

Secrétaire Générale : Chloé GUILLOT

Secrétaire Adjointe en charge d'ADOC : Maud NOLIERE

Les membres : Claude DOLE et Audrey THEBAUT

Le Tennis Club de la Cisse vous attend pour cette nouvelle année 2024-2025 pour se dépasser et vivre de moments conviviaux. Si vous souhaitez vous investir ou nous apporter un peu d'aide au sein du club, nous vous accueillerons avec sourire et bienveillance.

Si vous souhaitez des informations n'hésitez pas à nous contacter par mail : tccisse@outlook.com ou sur la page Facebook du *Tennis Club de la Cisse*.

// L'association des parents d'élèves de Saint-Bohaire et de Saint-Lubin-en-Vergonnois

L'année scolaire 2023-2024 s'est terminée par la joyeuse fête de l'école et nous nous sommes donnés rendez-vous pour l'assemblée générale début septembre.

Le nouveau bureau 2024-2025 a été élu et nous avons débuté par une matinée jeux de société qui a été proposée en partenariat avec Fabienne, animatrice Oika-Oika.



Ce temps d'animation a rassemblé plusieurs familles, des petits enfants aux grands-parents.

Aux vacances de la Toussaint, nous avons proposé des pochettes surprises d'Halloween, qui ont rencontré un franc succès.



Suivant l'idée de Mme Anjoran (ancienne présidente), nous avons privaté la patinoire de Vendôme.

« Une magnifique soirée », que des retours positifs !



Début décembre, nous avons tenu un stand de truffes au chocolat durant le week-end du festival des vins de St Lubin en Vergonnois. Nous avons vendu au profit de l'association 200 boîtes de truffes.

Prochains rendez-vous

- Loto : le 26 janvier 2025
- Vente de pizzas : en mars 2025
- Vente de plants et miel en avril 2025
- Fête de l'école le 21 juin 2025 (nous avons besoin de bénévoles pour le montage et démontage)

Le bureau : Marine Leturgeon: présidente / Victoria Rolin : co-présidente / Jérôme Cavarec : Secrétaire/ Hélène Theve : co-secretaire / Auphémie Tremblay: Trésorière/ Elvire Granger: Co-trésorière/ Muriel, Mélanie, Céline, Mathieu, Astrid, Marion, Julie & Sylvie, membres actifs

Contact: ape-saintlubin-saintbohaire@laposte.net / **Page Facebook:** APE St Lubin/ St Bohaire

// L'UNC-AFN section intercommunale de Marolles

L'association des anciens combattants regroupe des membres issus des communes d'Averdon, Fossé, Marolles, Saint-Bohaire et Saint-Lubin-en-Vergonnois. Ses principales missions consistent à :

- préserver le devoir de mémoire et le souvenir des combattants de toutes générations, morts pour la France,
- apporter un soutien aux veuves d'anciens combattants en difficulté, en collaboration avec l'ONAC,
- participer à toutes les cérémonies patriotiques.

L'association s'engage également à être présente avec le drapeau de la commune lors des obsèques de camarades anciens combattants dans les communes voisines. Elle organise des moments de convivialité, tels que des sorties au théâtre ou des méchouis, et propose chaque décembre un thé dansant ouvert à tous.

M. Hubert GAUVIN est le porte-drapeau de la commune de Saint-Bohaire.



// Pétanque

Une dizaine de personnes se retrouve tous les mercredis après-midi, pour jouer à la pétanque et passer un moment convivial (sauf en cas de mauvais temps).

À noter : **en 2025, le jour de pétanque change et le rendez-vous aura désormais lieu le mardi après-midi.**



Agglopolys



Agglopolys

Communauté
d'agglomération
de Blois

COLLECTE DES DÉCHETS, CONSIGNES DE TRI

Partout en France, les consignes de tri sont identiques : tous les emballages et les papiers se trient ! Les bacs jaunes des déchets recyclables et les bacs gris d'ordures ménagères sont ramassés en alternance. La collecte des emballages en verre reste en apport volontaire : près de 400 Points Verre sont à disposition des habitants sur l'ensemble des 43 communes.

Les déchets allant dans le bac jaune :

Tous les emballages en plastique

Bouteilles de produits alimentaires, flacons de gel douche et shampoing, bidons de lessives et produits ménagers, pots de yaourts, sacs plastiques, barquettes alimentaires en plastique et en polystyrène, pots de crème fraîche, pots de beurre, blisters, tubes de dentifrice, compotes individuelles, suremballages de packs de bouteilles...



Tous les emballages en métal

Canettes, boîtes de conserve, aérosols, bidons sirop, barquettes aluminium, capsules de café et de bière, plaquettes de médicaments, paquets de café...

Tous les emballages en carton

Cartons de céréales, gâteaux, pizzas, briques alimentaires, yaourts, boîtes d'œufs...

Les emballages et papiers doivent être jetés en vrac, bien vidés et non emboîtés (sacs transparents tolérés).

Tous les papiers

Magazines, journaux, prospectus, enveloppes, courriers



Conseils pour entretenir et nettoyer les bacs

- Nettoyer régulièrement les bacs en utilisant du bicarbonate de soude ou en pulvérisant du vinaigre blanc.
- En période de forte chaleur, stocker les bacs dans un lieu ombragé si possible.
- Pour se débarrasser des éventuelles mauvaises odeurs, verser quelques gouttes d'huile essentielle de lavande, de citron ou de menthe.

Les « ordures ménagères » allant dans le bac gris : C'est tout ce qu'il reste une fois qu'on a trié les déchets :

Tous les objets en plastique (brosse à dent, figurine et jouet, gadget, briquet, assiette et couvert en plastique...)

Tous les déchets de nettoyage (sac aspirateur, poussière, lingette, essuie-tout, mégot de cigarette, cendre, litière...)

Tous les déchets d'hygiène (couche, coton tige, coton démaquillant, protection hygiénique, pansement, gant, masque, mouchoir...),

Toute la vaisselle cassée

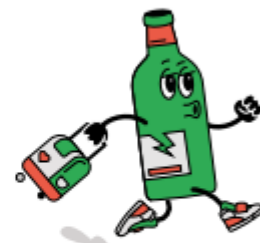
Les déchets doivent être jetés dans des sacs bien fermés.

Les déchets allant dans les Points Verre :

Tous les emballages en verre : bouteilles, flacons, pots et bocaux

A jeter bien vidés, pas de dépôt entre 20h et 8h pour la tranquillité du voisinage.

Pour connaître le Point Verre le plus proche de chez vous, consultez la carte interactive sur agglopolys.fr



Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

ERREURS DE TRI DANS LES BACS JAUNES

Afin d'améliorer la qualité du tri, voici les erreurs à éviter :

ERREUR n°1 : les sacs opaques

Il est interdit de mettre des sacs opaques dans le bac jaune. En effet, arrivés au centre de tri, les trieurs optiques considèrent automatiquement ces sacs comme du refus car ils ne peuvent détecter leur contenu. Vous devez jeter les emballages et les papiers directement en vrac dans le bac jaune. Seuls les sacs transparents sont tolérés.



ERREUR n°2 : Les emballages imbriqués

Il est indispensable de bien séparer les emballages et de ne surtout pas les emboîter les uns dans les autres. En effet, quand différentes matières sont imbriquées les unes dans les autres (ex : une canette en aluminium et un sachet plastique tassés dans une boîte en carton), le trieur optique ne peut pas reconnaître la matière (c'est normal puisqu'il y en a plusieurs). De fait, comme il ne peut pas orienter correctement les déchets sur la chaîne de tri, il les considère comme du refus.

Si vous souhaitez gagner de la place, il suffit d'aplatir les emballages (cartons, briques) ou de les écraser dans le sens de la longueur (bouteilles plastiques).

Exemples d'emballages courants à séparer:

- pour les pâtes à tarte : retirer le carton qui est dans l'emballage plastique,
- pour les paquets de gâteaux ou de céréales : retirer le sachet plastique de la boîte en carton,
- pour les pots de yaourt, compote, etc. : retirer l'opercule du pot.

ERREUR n°3 : Les emballages non vidés

Les emballages doivent être jetés bien vidés. Ils ne doivent plus contenir de produit alimentaire ou de liquide. Il n'est pas question de laver les emballages avant de les jeter mais de bien les vider de leur contenu.

ERREUR n°4 : Les intrus (ces objets qui ne sont pas des emballages)

Seuls les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.

- pas d'objets en plastique (jouet, briquet, stylo, tuyau, boîte en plastique, ...) = bac à ordures ménagères
- pas de textile (vêtement, chaussure, linge de maison, peluche, ...) = bornes textiles
- pas d'électroménager (rasoir, brosse à dent électrique, bouilloire, grille pain, souris informatique, ...) = déchetterie
- pas de déchets végétaux, déchets alimentaires, épilures de fruits et légumes = composteur (biodéchets) ou déchetterie (végétaux)
- pas de verre = bornes à verre (emballages en verre) ou déchetterie (vitres, miroir)
- pas de papier-peint = déchetterie
- pas de mouchoir en papier, essuie-tout, serviette en papier = bac à ordures ménagères

Agglopolys propose des solutions gratuites pour gérer les biodéchets

Le compostage individuel

Agglopolys offre à chaque foyer doté d'un jardin ou d'une cour un composteur. Pour les occupants d'appartement, il est possible de s'équiper d'un lombricomposteur.

Conditions de participation :

- habiter une des 43 communes d'Agglopolys,
- ne faire qu'une seule demande par foyer.

Remplissez le formulaire sur agglopolys.fr (justificatif de domicile de moins de 3 mois nécessaire). Vous serez informé par mail des modalités de retrait des composteurs/lombricomposteurs.



Le compostage partagé

Agglopolys accompagne les projets de compostage collectif géré par plusieurs personnes sur un espace commun en pied d'immeuble, à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement.

1. Parlez-en à vos voisins et constituez un groupe de résidents intéressés
2. Informez et impliquez le Conseil syndical ou le bailleur de votre résidence
3. Contactez Agglopolys au 02 54 58 57 57 pour définir votre projet



Contact

Direction Déchets et Économie circulaire d'Agglopolys
Tél. 02 54 58 57 57 ou info.dechets@agglopolys.fr

Transports d'Agglopolys

2 navettes de centre-ville à Blois

Deux circuits desservis par des navettes électriques gratuites de centre-ville, circulent du lundi au samedi (hors jours fériés), avec un passage toutes les 20 minutes. Elles desservent le quartier Vienne et le centre administratif pour la navette N1, et le quartier du Foix pour la navette N2. Elles se rencontrent à la gare routière de Blois et desservent l'axe Denis-Papin dans les 2 sens.

Résago, le service de transport à la demande

Ce service de transport à la demande (TAD) permet, sur réservation, de se déplacer du domicile (sur le domaine public) vers un ensemble de points d'arrêt.

Le service fonctionne tous les jours de l'année à des horaires fixes (hors 1^{er} mai). Sur Blois, La Chaussée Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou et Vineuil, Résago est accessible à toutes les personnes résidant à plus de 500 m réels d'un arrêt des lignes A à H. Pour les autres communes d'Agglopolys, il est ouvert à tous les habitants. Le territoire est découpé en 4 zones autour de pôles relais (communes équipées de l'agglomération). Avec 4 horaires pour l'aller et 3 horaires pour le retour. 1.25 € pour les trajets de moins de 10 km et de 2.5 € pour les trajets plus longs (abonnements disponibles). Réservation jusqu'à 30 min avant votre départ.



AZALYS
LES MOBILITÉS D'AGGLOPOLYS



Centre de relation clientèle - 09 693 693 41, de 7h à 20h du lundi au samedi (prix d'un appel local).

Le centre d'appels est doté de la plateforme Rogervoice, permettant aux personnes sourdes et malentendantes de communiquer en langage des signes avec un téléconseiller.

Agence Azalys - 3 rue du commerce 41000 Blois

Horaires d'ouverture de septembre à juin :

- Du lundi au vendredi 8h30 à 18h30
- Samedi 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

Horaires d'ouverture juillet / août :

- Du lundi au vendredi 8h30 à 18h
- Samedi 9h30 à 12h30

LE PAYS DES CHÂTEAUX



Une équipe au service du développement local

Le Pays des Châteaux est composé de trois intercommunalités :



Le Pays des Châteaux est un outil au service des acteurs du territoire. Il a pour mission de structurer le développement local, et donc de favoriser l'émergence des projets des acteurs locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs.

Contrat Régional



La Région Centre-Val de Loire va attribuer une **nouvelle enveloppe financière** aux 3 intercommunalités du territoire d'ici fin 2024, pour 3 ans, dans le cadre de nouveaux contrats territoriaux. Pourront être soutenus des **projets** portés par les collectivités, les associations ou les entreprises agricoles. Ces opérations s'inscriront principalement dans le cadre de la **transition écologique** (rénovation thermique, biodiversité, mobilité...).

Énergie

Le Pays bénéficie de financements de



l'ADEME et de la Région pour **subventionner les projets de chaleur renouvelable** : bois énergie, géothermie, solaire thermique ou récupération de chaleur fatale. Ces **aides** sont disponibles pour les structures ayant un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités).

Un renseignement ?

Une question ?

Un projet ?

www.paysdeschateaux.fr



Le Pays accueille une nouvelle personne

Tourisme

dédiée aux **itinéraires touristiques** : Châteaux à Vélo, itinéraires de randonnée pédestre et équestre.

En parallèle, le Pays continue son **action conjointe avec l'Office de Tourisme Blois – Chambord – Val de Loire** en menant une étude sur l'accueil et la diffusion du flux touristique sur la destination.

Alimentation

En 2024, le Pays met en place dans le cadre du

Plan Alimentaire Territorial les «**Rendez-vous du Goût**». L'objectif est d'**échanger entre habitants** sur l'alimentation et l'agriculture autour d'un repas savoureux et convivial !



D'autres actions se poursuivent, notamment le défi alimentation et l'**accompagnement des restaurants scolaires et EHPAD** sur l'approvisionnement en produits bios et locaux !



L'Europe à vos côtés ! Des **subventions** et de l'**accompagnement**.

LEADER

Pour la période 2024-2027, le territoire du Pays a obtenu une **enveloppe de l'Europe de plus d'1 million d'euros** pour les **initiatives locales**. Cette subvention est à destination des collectivités, des entreprises ou des associations. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez nous !

Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

contact@paysdeschateaux.fr



1 rue Honoré de Balzac 41 000 BLOIS



02 54 46 09 30



Pays des Châteaux





Le Syndicat de la Cisse, qu'est-ce que c'est ? Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMB Cisse) est une collectivité territoriale qui a en charge la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) transférée par les communautés adhérentes de communes depuis 2018. Cette compétence est exercée dans le cadre de l'intérêt général et ne concerne pas la gestion des digues de Loire (hors du bassin versant de la Cisse).

L'année 2024 fût une année charnière pour le SMB Cisse puisque se fût le lancement du troisième contrat de bassin. **Un nouveau contrat pour préserver et restaurer les milieux aquatiques, la biodiversité, les zones humides, la qualité de l'eau et la continuité écologique sur le bassin de la Cisse.**

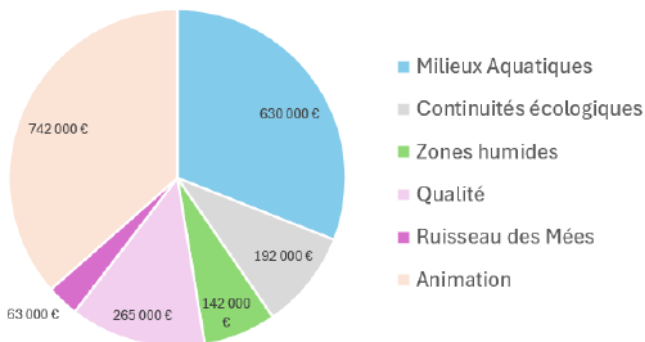
Ce troisième contrat s'inscrit non seulement dans la suite du précédent, mais a également pour objectif de le faire grandir. Ce sont donc 6 volets d'actions sur l'ensemble du bassin de la Cisse qui vont être déployés :

- Le volet **Milieux Aquatiques** avec des actions de travaux et d'études sur l'hydromorphologie des cours d'eau.
- Le volet **Continuité écologique** avec des actions de travaux et d'études pour rétablir le transit sédimentaire et piscicole.
- Le volet **zones humides**, avec des travaux et études pour préserver et restaurer ces écosystèmes primordiaux.
- Le volet **pollutions diffuses et qualité de l'eau** avec un focus aujourd'hui sur le bassin d'Alimentation de Captage de Monteaux, mais qui demain vise à s'étendre à l'ensemble du bassin de la Cisse.
- Le volet **Ruisseau des Mées**, avec un partenariat avec Agglopolys qui, dans la continuité du travail engagé sur la Cisse, souhaite engager un travail similaire sur cette petite masse d'eau des Mées qui ne dispose pas d'un syndicat de rivières.
- Le volet **animation du contrat** avec le travail de la cellule technique et administrative du syndicat, des actions de suivis, de communication et de sensibilisation.

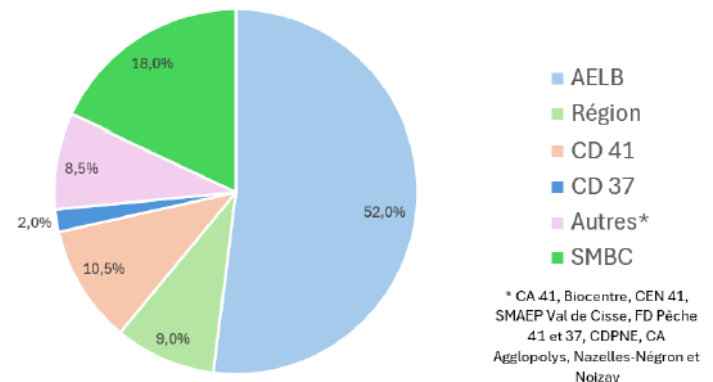
↓ **Les chiffres importants du contrat de bassin n°3** ↓

Les volets du Contrat Territorial

Total = 2,34 millions d'€



Les financeurs du Contrat Territorial



Nos outils de communication pour vous informer de nos actions :

<p>Le site internet www.syndicat-cisse.fr</p>	<p>Le bulletin bilan du CT n°2 Disponible sur le site internet du SMB Cisse</p>	<p>Plaquette bon entretien des cours d'eau Disponible dans votre mairie</p>	<p>Vidéos d'information et sensibilisation sur les actions du SMB Cisse Chaine YouTube du SMB Cisse</p>
---	--	--	--

SMB Cisse - 4 rue du bailli 41190 HERBAULT 02.54.46.25.78 smbcisse@orange.fr

Les délégués titulaires de votre communauté d'Agglomération pour le SMB Cisse : D.BILLAUT, P.BOURGUEIL, B.CACHEUX, P.DARIDAN, M.DUVOUX, J.M LABBE, C.LHERITIER, D.MOELO, D.MULTEAU, F.OURY, L.RANVAL, JL SLOVAK.

www.syndicat-cisse.fr

Le Syndicat mixte d'adduction d'eau potable de Landes-St Lubin



Les communes adhérentes sont La Chapelle Vendômoise, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Pray, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois et Tourailles.

Agglopolys exerce depuis le 1er janvier 2020 la compétence "eau potable". Sur la base du mécanisme de représentation-substitution, Agglopolys se substitue à ses communes membres au sein des candidats exerçant les missions relevant de la compétence "eau potable". Ainsi, Agglopolys est membre du SMAEP de Landes - Saint-Lubin.

Le SMAEP est présidé par Monsieur RANDUINEAU Michel, Maire de Tourailles

Le siège du SMAEP est situé 2 rue des écoles à Landes-le-Gaulois.

Le secrétariat est situé à la Mairie de Pray, 5 rue Pierre de Ronsard.

Adresse mail : siaep-landes@orange.fr

Téléphone : 02.54.82.82.21

Abonnés			
2,16 €/m³ <small>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1</small>	2 146 habitants <small>Nombre d'habitants desservis</small>	0,91 / 1000 abonnés <small>Taux de réclamations</small>	9,99 / 1000 abonnés <small>Fréquence des interruptions de service non programmées</small>
Qualité de l'eau			
88,2 % <small>Conformité physico-chimique de l'eau au robinet</small>	100 % <small>Conformité microbiologique de l'eau au robinet</small>	80 % <small>Protection de la ressource en eau</small>	
Gestion financière			
10,5 ans <small>Durée d'extinction de la dette de la collectivité Cet indicateur est renseigné au niveau de la collectivité.</small>	0,01 % <small>Taux d'impayés sur les factures d'eau</small>		
Réseau d'eau potable			
1,1 m³/km/j <small>Pertes en réseau</small>	85 % <small>Rendement du réseau de distribution</small>	1,1 m³/km/j <small>Volumes non comptés</small>	107 points <small>Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</small>

Source : <https://www.services.eaufrance.fr/>

D'importants travaux de renouvellement de canalisations ont été menés en 2024 sur notre commune, entre Les Mesnages et Vauloin puis entre La Jonquière et La Vove.



EAU POTABLE : LES BONS GESTES

Chaque goutte compte !

La ressource en eau devient un enjeu majeur pour notre société. Il devient primordial aujourd'hui, pour chacun, de réinterroger son comportement. Chaque français consomme en moyenne 147 litres d'eau par jour. 93 % de cette eau est dédiée à l'hygiène et au nettoyage et 7 % à l'alimentation.

Découvrez ici quelques gestes du quotidien pour réduire votre consommation.

Récupérer l'eau de pluie pour éviter d'utiliser de l'eau potable pour arroser le potager ou les fleurs de son jardin

- L'eau de pluie, contrairement à l'eau potable, ne nécessite pas d'énergie pour sa production et sa distribution. Elle est aussi une alternative en cas de restriction d'arrosage lors des pics de sécheresse.
- Utiliser l'eau de pluie permet de préserver les ressources en eau douce, notamment l'été, lorsque les nappes phréatiques baissent. L'hiver, lorsque celles-ci se rechargent, laisser ouvert son récupérateur pour laisser infiltrer l'eau dans le sol.
- Raccorder un récupérateur d'eau à la gouttière permet d'éviter le ruissellement de l'eau de pluie dans les rues ou dans les réseaux d'assainissement (et donc l'engorgement des stations d'épuration, notamment en cas de fortes pluies).

Il est conseillé de laver sa voiture dans une station de lavage car :

- Moins gourmand en eau qu'un lavage « maison » au jet d'eau, le lavage haute pression ne nécessite que 50 à 60 litres d'eau par véhicule. Un lavage à domicile peut consommer jusqu'à 500 litres d'eau pour une seule voiture ! De plus, en station de lavage, l'eau utilisée est recueillie, traitée voire recyclée.
- Lorsque vous nettoyez votre voiture chez vous, les eaux de lavage chargées de détergents, d'huiles et d'hydrocarbures risquent de polluer l'environnement en s'infiltrant dans le sol, ou en étant rejetées dans un cours d'eau via le réseau d'eaux pluviales.

Une douche consomme en moyenne 75 litres d'eau, un bain, le double !

- Réduire son temps de douche de 15 à 5 min permet de diviser par 3 la consommation d'eau.
 - Couper l'eau pour se savonner permet d'économiser 20 litres d'eau par douche.
 - Une douche plus courte économise également l'énergie nécessaire au chauffage de l'eau.
 - Fermer le robinet le temps du brossage des dents, rasage, savonnage des mains.
- Pour maîtriser sa consommation d'eau, penser à :
- l'économiseur d'eau sur les robinets et les flexibles de douche. Pour un confort identique, la consommation d'eau est divisée par 2.
 - le mitigeur thermostatique : l'eau chaude arrive plus vite.

Des équipements peu coûteux sont disponibles pour réduire votre consommation d'eau :

- Installez, dans vos toilettes, une chasse d'eau à double débit (3 et 6 litres) si c'est possible. Sinon, vous déposez dans le réservoir une bouteille d'eau pleine et fermée pour réduire sa taille et l'eau consommée à chaque utilisation. Le nombre et le volume des bouteilles dépendent de la taille et de la forme du réservoir.
- Vous pouvez aussi faire le choix d'une douchette économique, pour une puissance et un confort préservés, mais permettant de réduire de 50 % votre consommation d'eau.

- Privilégiez une douche à un bain : cela permet non seulement d'économiser l'eau, mais aussi l'énergie qu'il faut pour la chauffer.
- Ne laissez pas l'eau couler inutilement : en faisant la vaisselle, en se brossant les dents, en se rasant...

Optimiser l'utilisation de ses appareils ménagers (lave-linge et lave-vaisselle)

- Faire tourner ses machines à laver pleines. Remplir sa machine à moitié, c'est consommer le même volume d'eau inutilement. Et moins utiliser un appareil, c'est prolonger sa durée de vie.
- Ne pas rincer la vaisselle avant le passage dans le lave-vaisselle (il convient néanmoins d'enlever les restes de nourriture pour ne pas l'endommager).
- À l'achat, choisir une machine adaptée à la taille de son foyer.
- Privilégier les lave-linges et lave-vaisselles économes en eau en s'aidant de l'étiquette énergie.

Les fuites gaspillent l'eau potable et augmentent votre facture d'eau. Pour repérer les fuites d'eau et surveiller votre consommation :

- Relevez les chiffres de votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher, fermez les robinets et observez la consommation le lendemain matin : si les chiffres sont identiques, tout va bien. Sinon, il y a sans doute une fuite.
- Relevez votre compteur tous les mois pour surveiller votre consommation.
- Étudiez votre facture : elle fait apparaître les consommations des années précédentes. Comparez avec la nouvelle consommation. Si vous constatez une forte augmentation sans avoir d'explication, il y a peut-être une fuite.
- Fermez votre arrivée d'eau en cas d'absence prolongée pour limiter les dégâts liés à une fuite

Le paillage consiste à déposer sur le sol des matériaux pour le protéger et dispose de nombreux avantages :

- Réduit le besoin en eau des plantes, en limitant l'évaporation et en maintenant l'humidité du sol.
- Garde la fraîcheur de la terre et peut également protéger du froid.
- Nourrit le sol par la décomposition du paillis et crée de l'humus.
- Protège du lessivage lors des fortes pluies et de l'érosion, et maintient la perméabilité du sol.
- Favorise la microfaune du sol, favorable à sa fertilité et à la biodiversité.
- Réduit le désherbage, en coupant l'accès des mauvaises herbes à la lumière, si le sol a été bien désherbé préalablement au paillage.
- Utilisez vos déchets verts pour pailler votre sol !
- Arrosez votre jardin à l'eau de pluie, grâce à un récupérateur qui collecte les eaux de pluie.
- Arrosez tôt le matin ou tard le soir pour limiter la perte en eau par évaporation.

Vallée de la Cisse

Vallée de la Cisse est l'association culturelle de 18 communes historiques fédérées de la vallée de la Cisse : Averdon, Chambon-sur-Cisse, La Chapelle-Vendômoise, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Fossé, Landes-le-Gaulois, Marolles, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaie, Saint-Bohaire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Seillac, Veuves.

Son objet est d'étudier de manière pluridisciplinaire les questions culturelles relatives à la vallée de la Cisse et de diffuser les résultats des recherches par divers moyens comme publications, conférences, randonnées et visites de tourisme culturel.

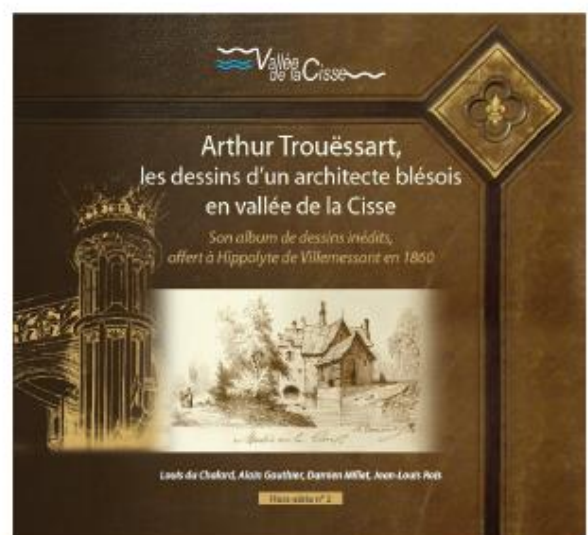
Depuis 1972, **Vallée de la Cisse** publie une revue bisannuelle faisant état de ses recherches sur l'histoire de nos communes adhérentes. La **revue n° 27** est actuellement en vente.

Après un premier hors-série consacré au château de Bury en 2019, **Vallée de la Cisse** vient de publier son **hors-série n° 2** : on y découvre la vie passionnante de l'architecte, artiste et érudit blésois Arthur Trouëssart et l'histoire passionnante d'un carnet de vingt dessins réalisés en vallée de la Cisse.



SOMMAIRE

- 3 - EDITORIAL - « 50 ANS DE VALLÉE DE LA CISSE »
Dirigé et Jean-Louis Rols
- 12 - LA VALLÉE DE LA CISSE - Une petite histoire de l'association (C. E. Z)
- 13 - MAROLLES
LA LÉGENDE DE LA SÉCROPOLÉ ENORME - Boris Turko (C. L. L. L. L. L.)
- 15 - MÉSANGES
LE CHÂTEAU DE BURY COPRÉHENSIF DU RÉVÉNANT - Damien M. B.
- 16 - PETITE HISTOIRE DE CHAMBRON PAR LA TOPONYMIE - Alain Guichard
- 17 - LANDES-LE-GAULOIS, LA CHAPPELLE-VENDÔMOISE, SAINT-BOHAIRE
L'ÉPIQUE DES ANCIENS - Louis V. B.
- 18 - ONZAIN, UN LIEU, TERRE ET SÉNEVILLE, OUBLIÉ - NIZEMONT
Marie-Thérèse Nizemont
- 19 - DRECHOU, HÉRBAULT
L'UN BLANC DES ANTIILLES - Alain P. B.
- 110 - AVERDON
UN MANSOIR, MANSOIR BIEN LA RÉVOLUTION - André H. B.
- 111 - CANTON D'HERBAULT
LES DEUX PÉLONS PRÉHENSIFS ET ALLIÉS DE 1815 ET 1870
Dreuil & Jean-Louis Rols
- 112 - SAINT-BOHAIRE ET LA GUERRE DE 1870 - Louis de Chabrol
- 113 - SAINT-BOHAIRE
HOMMAGE À DEUX VÉTÉRANS DE LA GUERRE DE 1870 - Louis de Chabrol
- 114 - MAROLLES
Dreuil - Julien de Roche
- 115 - MON VILLAGE MÉSANGES, SOUVENIR DE 1898 - Jérémy A. B.
- 116 - AU COURANT DE LA CISSE - Julien de Roche
- 117 - CHÂTEAU D'UN EN CISE (LIBRAIRIE, MONTAUX, MÉSANGES)
Julien de Roche
- 118 - MONTAUX - Une petite histoire de l'abbé Édouard P. B.
- 119 - CÉLÈBRE - LE PAYSAN DE CÉLÈBRE EN VALLÉE DE LA CISSE



Lisez et faites lire les publications de **Vallée de la Cisse** ! Pour Noël, elles seront le cadeau idéal pour tous les amoureux d'histoire et de notre vallée.

Vallée de la Cisse, Mairie, 41150 Coulanges
<http://vallee-de-la-cisse.fr/>
vallee.de.la.cisse@gmail.com

Zoom sur la fermeture du réseau cuivre :

Le réseau cuivre a permis d'apporter aux foyers et aux entreprises françaises un accès au téléphone, et un accès à l'internet haut débit (ADSL). **Après 50 ans de service, le réseau cuivre est maintenant vieillissant. Orange, qui est le propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre, a donc décidé de sa fermeture.**

Depuis 10 ans, la fibre optique permet de répondre aux besoins importants des français en matière de connectivité, et accompagne les usages numériques actuels qui nécessitent désormais du Très Haut Débit.

**FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE
ARRÊT DES SERVICES INTERNET ADSL
ET DES LIGNES DE TÉLÉPHONIE FIXE**



L'accès à l'internet et au téléphone sera désormais principalement assuré par la fibre optique, réseau plus moderne et performant.

Fermeture commerciale / fermeture technique

La fermeture s'effectue par lots de communes jusqu'en 2030, en commençant par les communes où la fibre est la plus déployée et adoptée par les usagers. *A noter que l'arrêt des services du réseau cuivre n'est pas encore prévu à Saint-Bohaire.*

Cadre réglementaire de la fermeture

L'Arcep, régulateur des télécommunications, encadre la fermeture du réseau cuivre par Orange. Pour pouvoir fermer le réseau cuivre dans une commune, il doit par exemple y avoir un réseau de fibre optique de substitution pour chaque logement ou local professionnel auparavant relié au réseau cuivre.

Conséquence de la fermeture pour les clients des opérateurs

Tous les clients qui disposent d'une offre fonctionnant sur le réseau cuivre (internet ADSL, VDSL, téléphone et usages spéciaux via le réseau historique RTC) sont concernés, qu'il s'agisse de particuliers, de professionnels, d'entreprises ou d'administrations. Le client qui dispose d'un abonnement sur le réseau cuivre (téléphonie, ADSL...) doit migrer vers la fibre optique ou une autre technologie très haut débit.

Usages spéciaux du réseau cuivre pour les téléalarmes, ascenseurs, etc.

Le réseau cuivre alimente et permet à une diversité d'appareils de fonctionner. Il peut s'agir de dispositifs de téléassistance pour personnes vulnérables, de téléalarmes, des lignes d'urgence des ascenseurs, ou d'un ensemble d'applications professionnelles (capteurs, commande à distance, etc.).

À l'arrêt du réseau, ces équipements ne fonctionneront plus, il faut donc se rapprocher des fournisseurs dès maintenant afin de se voir proposer une technologie alternative.

Déploiement de la fibre optique

Les déploiements de la fibre optique ne sont pas encore terminés. Si un usager n'est pas encore éligible à la fibre, pas d'inquiétude, le réseau cuivre ne pourra être fermé tant que tous les locaux d'une commune ne sont pas éligibles à la fibre optique.

Raccordement des logements

Dans le cas des logements existants, le raccordement à la fibre est déclenché par la souscription d'un abonnement auprès de l'opérateur commercial de son choix. L'opérateur d'infrastructure fibre est responsable de la construction du génie civil manquant sur le domaine public jusqu'au point d'accès au réseau situé en limite de propriété privée.

Si le raccordement nécessite des travaux sur la partie privative, par exemple quand le fourreau du câble cuivre est bouché ou inexistant (pleine terre), les travaux de génie civil sont à la charge du propriétaire qui peut les faire réaliser par l'entreprise de son choix. Dans l'état actuel de la législation, ces travaux ne peuvent pas faire l'objet d'une aide de la commune ou d'une autre collectivité.

Établissements recevant du public (ERP)

Les Établissements recevant du public (ERP) doivent faire l'objet d'une attention particulière pour leurs systèmes d'alerte des secours car les lignes sécurisées actuellement en place reposent bien souvent sur le réseau cuivre.

Des applications pour votre sécurité :



Signal Conso

Un nouveau service public au bénéfice des consommateurs !

Problème lors d'achats en ligne ?
Produit qui ne fonctionne pas ?
Rongeur dans un restaurant ?
Victime d'une arnaque ?
Problème de livraison ?

...
signal.conso.gouv.fr



-  Tchat avec un policier ou gendarme près de chez vous
-  Des **fiches conseils** de sécurité ou de prévention
-  Un accès au **service de pré-plainte en ligne**
-  Des **notifications** locales de sécurité

N'attendez plus ! Téléchargez



Ma sécurité

Application grand public



PLATEFORME DE PLAINTE EN LIGNE POUR LES VICTIMES D'E-ESCROQUERIES (RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS)

-  PIRATAGE DE COMPTE MAIL OU DE RÉSEAU SOCIAL AVEC DEMANDE D'ARGENT
-  ESCROQUERIE À LA PETITE ANNONCE FAUX ACHETEUR / VENDEUR
-  FAUSSE LOCATION
-  RANSOMWARE
-  CHANTAGE EN LIGNE
-  ESCROQUERIE AUX SENTIMENTS
-  FAUX SITE DE VENTE



PERCEV@L

FRAUDE À LA CARTE BANCAIRE SUR INTERNET

Signaler votre situation aux forces de l'ordre directement sur service-public.fr
« fraude carte bancaire »



Recommandations

- ◆ Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet).
- ◆ Effectuez régulièrement des analyses antivirus et antispyware de vos ordinateurs personnels.
- ◆ Mettez régulièrement à jour vos antivirus, antispyware, navigateurs internet, systèmes d'exploitation en particulier et vos logiciels en général.
- ◆ Sauf si vous en avez absolument besoin, n'utilisez jamais d'ordinateur public pour faire un achat sur internet.
- ◆ Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche.

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE DE LOIR-ET-CHER

Le Bureau Information Jeunesse 41, (BIJ41) que soutient Agglopolys, propose de l'information sur tous les sujets qui ont trait à la vie quotidienne des jeunes en Loir-et-Cher.

Un lieu ressource

L'accueil est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

Sa mission : fournir une information claire, gratuite et accessible à tous.

Au BIJ41, vous trouverez des infos pratiques et actualisées, sous forme de fiches d'infos, de guides régionaux, de brochures locales... Sur les thèmes : Etudes / Métiers / Emploi et petits boulots / Formation continue / Mobilité internationale / engagement citoyen / Vie quotidienne / Projets initiatives / Logement / Santé / Culture / Loisirs / Vacances / Europe et étranger.

Le BIJ41 met à disposition des ordinateurs en accès libre et gratuit pour un accompagnement numérique.

Un programme d'animation

Le BIJ41 élabore un programme d'animation (ateliers, forums, stands...) afin de rendre l'information pratique, vivante et dynamique. Ces animations se déroulent dans les locaux du BIJ ou hors les murs.

Le BIJ41 organise les forums :

- **Jobs d'été et d'alternance** : pour mettre en relations les jeunes qui recherchent un emploi ou une alternance avec les entreprises : 19 mars 2025 à Blois, Vineuil et Veuzain-sur-Loire

- **Service civique** : informations sur l'engagement en service civique et mettre en relation les jeunes avec les structures qui recherchent des volontaires dans le département.

Par ailleurs, le BIJ41 coordonne, anime et déploie 3 dispositifs :

• **Promeneurs du Net** : des professionnels présents sur les réseaux sociaux pour répondre aux questions des jeunes et des parents.

• **La Boussole des Jeunes** : à destination des 15-30 ans. Mise en relation des jeunes avec des professionnels via une plateforme en ligne sur 3 thématiques : la formation, l'emploi et le logement.

• **Le Réseau départemental des acteurs jeunesse (RédaJ)** : développer une politique jeunesse partagée et structurée et proposer une articulation et un maillage entre les professionnels ainsi que leur professionnalisation.



Contact

15 avenue de Vendôme à Blois - 02 54 78 54 87

contact@infojeune41.org www.infojeune41.org

Horaires d'ouverture (accueil sans rendez-vous) :
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 13h30 à 18h.

• Permanence au PIMMS de Blois

- Un mercredi après-midi par mois, entre 14h et 17h, prise de RDV au 02 54 45 34 54 / 11 place Coty à Blois

• Point Information Jeunesse de Vineuil

17, rue Victor Hugo à Vineuil - 02 54 50 00 72 - rij@vineuil41.fr

- Horaires d'ouverture en période scolaire : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h
- Mercredi de 14h à 18h

• Relais Information Jeunesse de Veuzain-sur-Loire

- 25 rue de la Justice à Onzain - 02 54 20 89 96 polejeunesse@onzain.fr

- Horaires d'ouverture en période scolaire : Mardi et vendredi de 16h30 à 19h
- Mercredi de 14h à 19h
- Hors période scolaire : Du lundi au vendredi de 10h à 17h

L'ÉCOLE DE LA 2E CHANCE



L'école de la 2e Chance (E2C) Val de Loire est un dispositif d'insertion professionnelle sociale et citoyenne qui bénéficie du soutien d'Agglopolys. Elle s'adresse aux jeunes de 16 à 30 ans sans qualification, motivés pour construire un projet d'emploi ou de

permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

Efficace et rapide, le parcours de formation dure 6 mois en moyenne. La durée dépend du projet professionnel de chacun et peut durer jusqu'à 9 mois et plus.

Les objectifs de la formation :

• L'apprentissage ou la consolidation des savoirs de base : français, mathématiques, informatique, anglais.

• Des séquences en entreprise qui permettent de découvrir des activités professionnelles, de tester et de valider des compétences.

• L'élaboration d'un parcours d'accès à l'emploi et/ou à la formation qualifiante.

• La mise en œuvre de projets socioculturels et sportifs

permettant le développement des compétences sociales et personnelles.

La pédagogie innovante est basée sur le principe de l'Approche par Compétences (APC). Le suivi de chaque stagiaire est individualisé.

Les inscriptions sont permanentes, les entrées sont possibles toute l'année.

Réunions d'information tous les vendredis à 9h.

Contact

Secrétariat E2C Blois - 02 54 78 70 90 / e2c-tours.org



ACCOMPAGNEMENT GRATUIT POUR LES JEUNES DE 16 À 25 ANS*

ACCUEIL SUR RENDEZ-VOUS
02 54 52 40 40
secretariat@mlblois.com

*Dans certains cas jusqu'à 29 ans CEJ RQTH

17 lieux d'accueil en Loir-et-Cher : Blois - Veuzain - Vineuil - Le Controis-en-sologne - Montrichard - Bracieux - Saint-Laurent-Nouan - Mont-Prés-Chambord - Mer - Oucques - Josnes - Marchenoir et Beauce-La-Romaine.



LE LAB : L'ESPACE COLLABORATIF POUR ENTREPRENDRE

Le Lab, pôle d'entreprises d'Agglopolys, situé à Blois, regroupe un espace de coworking, des bureaux, ateliers et locaux mixtes, en pépinière ou hôtel d'entreprises, avec des prestations clé en main : très haut débit par fibre optique, salles de réunion, espaces détente et repas, conciergerie, parking privé... Un animateur sur site accompagne les entreprises hébergées et organise des événements réguliers consacrés à l'entrepreneuriat, des ateliers et conférences ouverts à toutes les entreprises d'Agglopolys.

La pépinière soutient les créateurs d'entreprises en leur offrant, en plus d'une solution d'hébergement à tarif attractif, un accompagnement personnalisé (conseil, suivi d'activité). La vie en pépinière permet aux entreprises d'échanger, de s'entraider, d'étoffer leurs réseaux.

Le coworking est un espace de travail partagé, permettant aux entrepreneurs nomades, indépendants ou télétravailleurs de se retrouver dans un cadre professionnel et convivial. Des bureaux et salles de réunion peuvent également être loués à la demande.

L'hôtel d'entreprises héberge les entreprises matures ou en développement.

Contact


3/5 rue Roland Garros, Blois
Tél. 07 85 66 83 23 - 02 54 74 72 21
lelab.agglopolys.fr

ACTION SOCIALE & INSERTION



02 54 57 41 20

 servicesocial@ciasdublaisois.fr

 **Pour qui ?** Toutes personnes âgées de 18 à 65 ans, sans enfant mineur à charge

Accompagnement par des travailleurs sociaux
aide aux démarches, recherche de logement, accès aux soins, secours financiers, etc.

Suivi du Revenu de Solidarité Active (RSA)
accompagnement des allocataires dans leur démarche d'insertion

Intervention auprès des sans-abri

Les permanences près de chez vous :

- À Villebarou : à la mairie, les 1^{er} mardis du mois, de 9h30 à 12h.
- À Onzain (Veuzain-sur-Loire) : à l'Espace France Services, les jeudis des semaines impaires, de 9h à 12h.
- À Herbault : à la Salle des Associations, les jeudis des semaines paires, de 9h à 12h

† possibilité de rendez-vous à Blois : au CIAS du Blaisois, du lundi au vendredi*, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
* fermeture le vendredi matin.


REPAS À DOMICILE



02 54 57 41 72

 repas.domicile@ciasdublaisois.fr

La tranquillité de bien manger !

 **Pour qui ?** Toutes personnes âgées de + de 60 ans, ou en situation de handicap

Bénéficiez de repas équilibrés, élaborés par une diététicienne et confectionnés avec des produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

Flexible, ce service s'adapte :

- à vos besoins - livraison régulière ou occasionnelle
- à vos goûts - choix entre 2 menus équilibrés
- à votre appétit - plusieurs formules au choix : 1 à 2 repas par jour
- à votre régime - Sans sel - Diabétique - Vapeur - Repas mixés

AIDE AUX AIDANTS

Afin de faciliter le quotidien des aidants et les soutenir, la Plateforme d'accompagnement et de répit Blois - Val de Loire propose aux aidants de personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives ou dépendantes, un suivi individualisé, une solution ponctuelle de répit à domicile (jour et nuit), des activités de loisirs ...

 **Pour qui ?**

Aidants de personnes âgées de + de 60 ans atteintes de maladies neurodégénératives ou dépendantes, résidant sur le territoire d'Agglopolys et dans 42 communes limitrophes.
cf. www.ciasdublaisois.fr/pfr

02 54 45

ANIMATION

RDV

les rendez-vous du cias du blaisois

02 54 45 54 70

 animation@ciasdublaisois.fr

Aidants, osez vous faire aider !

En complément, l'Accueil de Jour Alzheimer La Chrysalide, lieu de vie adapté, propose aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté des activités variées à but thérapeutique permettant de stimuler et resocialiser les patients afin de préserver leur autonomie et maintenir leurs fonctions cognitives et sensorielles.

 **Pour qui ?**

Toutes personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'un trouble apparenté résidant sur le territoire d'Agglopolys et dans les communes limitrophes.

Des activités pour tous !



Les rendez-vous du CIAS du Blaisois : à chaque saison, une programmation éclectique pour tous au centre social La Chrysalide à Vineuil, en résidences autonomie, Barbara et Lumière à Blois et au sein des communes d'Agglopolys : événements, ateliers, rencontres...

> Programme disponible en différents lieux publics (mairie, commerces ...) et sur ciasdublaisois.fr

Solutions de téléassistance N°1 en France*

Vivez serein, nous sommes là 24h/24 et 7j/7.

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose des offres adaptées à vos besoins.



Soucieux du bien être de chacun et forts d'une expérience de plus de 75 ans, à l'ADMR nous mettons à la disposition de toute personne dans le besoin, nos compétences et nous efforçons d'apporter au mieux soins, confort et réconfort.

Dès la naissance, L'ADMR peut prendre soin de vos enfants :

- * Service d'aide à domicile aux familles
- * Soutien à la parentalité
- * Accueil de loisirs et périscolaires



L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

4 pôles d'activité



Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- * Entretien du linge
- * Entretien du logement
- * Petit jardinage
- * Petit bricolage



L'ADMR s'engage à accompagner les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- * Aide à domicile : du lever au coucher, pour la toilette et les courses
- Soins à domicile : soins d'hygiène et de confort

CONTACTEZ NOUS Association Locale ADMR du Nord Blaisois – 45, Avenue Maunoury - 41 000 BLOIS



Vie quotidienne
02 54 33 57 00
ms-blois@admr41.org

Association
02 54 33 57 00
asso-blois@admr41.org

EMA (Equipe Mobile Alzheimer)
02 54 56 28 19
ema-clc@admr41.org



In memoriam...

*Monsieur Claude GRIVEAU (1935-2024),
Madame Désirée GRIVEAU née MARCEAU (1935-2008).*



*Monsieur Claude GRIVEAU nous a quitté le 27 septembre 2024.
Son épouse Désirée GRIVEAU avait succombé en 2008, après avoir lutté contre une longue maladie.*

Je tenais à rendre un hommage particulier à ce couple qui a marqué notre commune de son empreinte, d'abord en tant qu'enseignants où ils ont été en poste de septembre 1959 à 1988 pour elle et 1989 pour lui.

C'est donc de nombreuses générations, dont je fais partie, qui ont reçu leur enseignement scolaire primaire et leur éducation d'enfants.

À l'époque, les méthodes étaient différentes de maintenant et il fallait être très discipliné, avoir du respect et travailler à l'école.

Dès son arrivée en poste à l'école de Saint-Bohaire, le maire de l'époque, Monsieur EVRAS Ulysse, a sollicité Monsieur GRIVEAU pour assurer le secrétariat de mairie, en lui indiquant quasiment qu'« il n'avait pas le choix et que c'était toujours comme cela dans les communes rurales ».

Cette fonction lui a « bien collé à la peau » puisqu'il l'a assumée jusqu'au 1er novembre 1988 et avec 5 maires successifs, Monsieur EVRAS Ulysse, Monsieur PANNEQUIN Camille, Monsieur HUGUET Georges, Monsieur FESNEAU Robert et Monsieur VINCENT Michel, pendant 29 années !

À côté de cela, l'instituteur-secrétaire de Mairie était sollicité par le comité des fêtes pour les assemblées annuelles, les fêtes patriotiques où les enfants de l'école chantaient la Marseillaise au cimetière, la fête nationale lors des festivités du 14 juillet.

À l'échelon intercommunal, il a participé activement au Syndicat d'Initiatives de la Vallée de la Cisse comme trésorier et auteur d'articles dans la revue bisannuelle.

Lors de leur départ en retraite, imprégnés par notre village, ils ont bâti une maison à La Garenne de Bouqueuil pour y résider paisiblement.

Il me passe par la tête de nombreux souvenirs de mon enfance avec les voyages scolaires annuels, puis la période où, à mon tour attiré par la vie communale, je me suis trouvé à exercer des responsabilités de conseiller municipal puis de maire adjoint. Il était fier de cela je crois, et, à sa famille je veux adresser au travers de ces quelques lignes l'assurance de la reconnaissance des habitants de Saint-Bohaire, pour le dévouement que ce couple a mis au service de tous.

Qu'ils reposent en paix...

Bernard Pannequin, ancien élève de M. et Mme Griveau



Départ en retraite de Mme GRIVEAU Désirée



Michel VINCENT, Maire et Claude GRIVEAU, secrétaire de mairie

Numéros d'urgence



SAMU : **15**

Pompiers : **18**



Gendarmerie d'Herbault :



02 54 46 51 70 ou 17

Pharmacie de garde : **3237** (0,35 € la minute)



Numéro d'urgence européen :

112

Permet de contacter tout type de services d'urgence (SAMU, pompiers ou police), à partir d'un téléphone fixe ou portable, sans crédit, même en cas de panne de réseau ou de forfait épuisé, partout dans l'Union européenne.

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes :

114 par SMS



Application mobile Urgence 114

Site Internet : [www. https://www.info.urgence114.fr/](https://www.info.urgence114.fr/)

Numéros utiles



Dépannage 24h/24h :

09 726 750 41

Raccordement/Modification branchements :

09 693 218 73

Dépannage 24h/24h : **02 45 77 00 09**



Service Client : **02 44 71 05 50**

Assainissement Agglopolys

02 54 90 35 70

Retrait gratuit des véhicules hors d'usage :

Contactez Agglopolys au **02 54 90 35 35**

Frelons asiatiques : Contactez Agglopolys au **02 54 44 50 79 ou 07 72 50 44 94**

Formulaire de demande de destruction d'un nid sur le site internet d'Agglopolys

Fourrière animale : Rechercher un animal : contactez-la société SACPA au **02.54.74.16.73**

Signaler un animal errant : contactez Agglopolys au **02.54.90.35.35**



Merci à M. Mancion pour les décorations de Noël